



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025





SOURCES JURIDIQUES

- **L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République relatif à la transparence financière précise dans son 4^{ème} alinéa que : « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, la Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur ou à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre : il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que ses modalités de transmission et de sa publication sont fixés par décret. »
- **La circulaire préfectorale du 30 Décembre 2024** précise « que la tenue de ce débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif pour les et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de préparation et de réflexion nécessaires pour délibérer. Ce débat ne doit pas intervenir à une échéance trop proche du budget primitif, en tout état de cause pas le jour même du vote du budget. »
- **Le Règlement Budgétaire et Financier de la commune (adopté par délibération n°8 du 30 Septembre 2021) précise dans la partie I-1-2 que:** « Dans les 2 mois précédant le vote du Budget, le Maire de la Ville de Denain doit présenter au Conseil Municipal un Rapport d'Orientations Budgétaires. Celui-ci comporte 3 parties : - L'analyse rétrospective de la section de fonctionnement et la trajectoire envisagée pour l'exercice à venir en fonction des diverses dispositions législatives (Loi de Finances, relations avec les autres collectivités...) – L'état des investissements passés et à venir décrivant notamment la situation des différentes Autorisations de Programme ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement – La stratégie d'endettement de la commune, tant sur sa structure que sur sa dynamique (Plan Pluriannuel d'Endettement). Ce rapport doit donner lieu à un débat lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il est présenté et être mis à disposition des élus au moins 5 jours avant ladite séance. Celui-ci permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels existants et/ou envisagés, il permet également aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur ses orientations. A l'issue de ce débat, un vote est soumis à l'Assemblée délibérante qui prend acte, par délibération spécifique, de la tenue de celui-ci ainsi que l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu. »



SOMMAIRE

PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023	Page 1
<u>PARTIE I – PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2025</u>	<u>Page 2</u>
I – Une Ville Rénovée	Page 4
<i>I.A – La rénovation urbaine (NPNRU)</i>	<i>Page 5</i>
<i>I.B – La rénovation patrimoniale</i>	<i>Page 9</i>
II – Une Ville Résiliente	Page 10
<i>II.A – Analyse de l'impact climat des dépenses de la Ville de Denain</i>	<i>Page 11</i>
<i>II.B – La résilience climatique</i>	<i>Page 12</i>
<i>II.C – La résilience énergétique</i>	<i>Page 16</i>
<i>II.D – La résilience alimentaire</i>	<i>Page 23</i>
III – Une Ville Sûre	Page 24
<i>III.A – La vidéosurveillance étendue</i>	<i>Page 25</i>
<i>III.B – Le renforcement des moyens liés à la sécurité</i>	<i>Page 26</i>
IV – Une Ville Solidaire	Page 27
<i>IV.A – Une action sociale volontariste pour tous les denaisiens</i>	<i>Page 28</i>
<i>IV.B – Une tarification des services municipaux accessible à tous</i>	<i>Page 31</i>
<i>IV.C – Un lien social affirmé</i>	<i>Page 32</i>
<i>IV.D – Favoriser l'accès médical pour le plus grand nombre</i>	



SOMMAIRE

<u>PARTIE II – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>Page 33</u>
I – Evolution des charges et produits de fonctionnement – Exercices 2020 à 2024	Page 34
<i>I.A – Les tableaux d'évolution et leur analyse – Dépenses</i>	<i>Page 34</i>
<i>I.B – Focus sur les principales dépenses de gestion hors personnel</i>	<i>Page 35</i>
<i>I.C – Focus sur le personnel</i>	<i>Page 36</i>
<i>I.D – Les tableaux d'évolution et leur analyse – Recettes</i>	<i>Page 37</i>
<i>I.E – Les ratios d'épargne</i>	<i>Page 38</i>
<i>I.F – Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2024</i>	<i>Page 39</i>
II – Principales dispositions législatives 2025 – Prospective appliquée au budget de la commune	Page 40
<i>II.A – Une loi spéciale promulguée en l'attente de l'adoption d'une Loi de Finances pour 2025</i>	<i>Page 40</i>
<i>II.B – Les principales dispositions du projet de Loi de Finances 2025</i>	<i>Page 42</i>
<i>II.C – Les liens financiers entre l'Etat et la Ville – Focus sur les dotations</i>	<i>Page 43</i>
<i>II.D – Les liens financiers entre la CAPH et la Ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire</i>	<i>Page 44</i>
<i>II.E – Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2025</i>	<i>Page 46</i>
<u>PARTIE III – ANALYSES ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>Page 47</u>
I – L'effort d'investissement et son mode de financement 2020 -2024	Page 48
II – Prospective des investissements communaux	Page 52
<i>II.A – Les engagements pluri-annuels</i>	<i>Page 52</i>
<i>II.B – Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 – 2032</i>	<i>Page 66</i>



SOMMAIRE

PARTIE IV – STRATEGIE D'ENDETTEMENT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2025 - 2031

Page 77

Rappel de la stratégie d'endettement de la commune

Page 78

I – Optimisation de l'encours et sécurisation de l'endettement bancaire

Page 79

I.A – Evolution de la structure des taux d'intérêts

Page 79

I.B – Evolution de la répartition de l'encours par prêteur

Page 80

I.C – Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

Page 81

I.D – Dette par habitant

Page 85

I.E – Capacité de désendettement

Page 86

II – Etat des dettes non-bancaires

Page 87

II.A – Définition

Page 87

II.B – Etat détaillé

Page 88

III – Plan Pluriannuel d'Endettement (PPE) 2025 - 2031

Page 92

II.A – Rappel de la stratégie d'endettement

Page 92

II.B – Profil d'extinction de la dette

Page 93

II.C – Détermination de l'emprunt mobilisable

Page 94

II.D – Plan Pluriannuel d'Endettement Ajusté

Page 95

II.E – Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »

Page 96

IV – Etat de la dette garantie

Page 98

ELEMENTS DE CONCLUSION

1. Identification des risques financiers pour l'exercice 2025

Page 99

2. Orientations de la stratégie financière et budgétaire pour l'exercice 2025

Page 100



PREAMBULE : LES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2024

(Résultats provisoires avant validation définitive du Compte de Gestion, d'éventuels ajustements, à la marge, sont possibles)

RESULTATS DE CLÔTURE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent (+)
Résultats de clôture 2023	(a) 2 262 887,78 €			(b) 11 630 397,86 €		(c) = (b) - (a) 9 367 510,08 €
Part affectée à l'investissement			(d) 6 891 715,50 €			
Excédent Net 2023				(e) = (b) - (d) 4 738 682,36 €		
Opérations de l'exercice 2024	(f) 17 483 235,89 €	(g) 16 460 882,22 €	(h) 23 803 397,97 €	(i) 31 703 194,50 €	(j) = (f) + (h) 41 286 633,86 €	(k) = (g) + (i) 48 164 076,72 €
Résultats de l'exercice 2024	(l) = (f) - (g) 1 022 353,67 €			(m) = (i) - (h) 7 899 796,53 €		(n) = (m) - (l) 6 877 442,86 €
Résultats de clôture 2024 (hors RAR)	(o) = (a) - (l) 3 285 241,45 €			(p) = (e) + (m) 12 638 478,89 €		(q) = (p) - (o) 9 353 237,44 €
Restes à Réaliser	(r) 8 546 353,45 €	(s) 4 064 002,44 €	(t)	(u)		
Solde des Restes à Réaliser	(v) = (r) - (s) 4 482 351,01 €		(w) = (t) - (u)		(x) = (v) + (w) 4 482 351,01	
Résultats définitifs	(y) = (o) + (v) 7 767 592,46 €			(z) = (p) + (w) 12 638 478,89 €		Résultat = (z) - (y) 4 870 886,43 €



PARTIE I – PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2025



PRIORITES DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2025

4 AXES TOUJOURS PRIORITAIRES



UNE VILLE RENOVEE

- *Rénovation Urbaine (NPNRU)*
- *Rénovation Patrimoniale*



UNE VILLE RESILIENTE

- *Résilience climatique*
- *Résilience énergétique*
- *Résilience alimentaire*



UNE VILLE SÛRE

- *Extension de la vidéosurveillance*
- *Renforcement des moyens liés à la sécurité*



UNE VILLE SOLIDAIRE

- *Action sociale volontariste pour tous les denaisiens*
- *Tarification et actions accessibles à tous*
- *Lien social affirmé et accès médical favorisé*



I – UNE VILLE RENOVEE



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

POURSUITE DES PROJETS DEMARRES EN 2024

7,5M€

Dépenses prévisionnelles 2025

Ilot Basly



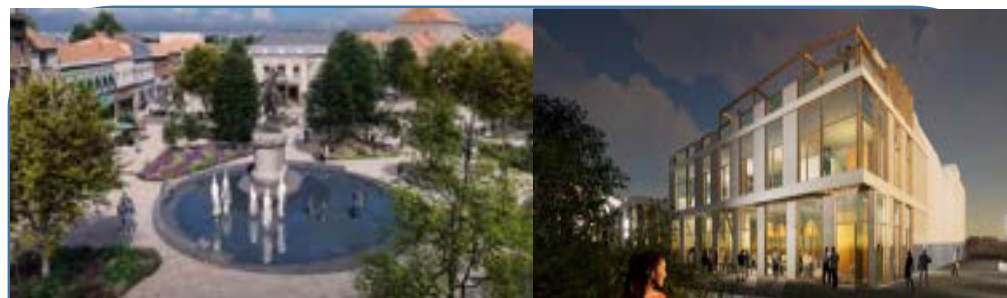
Coût total TTC du projet : 5 M€

Subventions : 3,3M€

Coût net ville : 1,7M€

Dépenses
2025 :
2,2M€

Place et Forum Centre Ville



Coût total TTC du projet : 12,7M€

Subventions : 8,3M€

Coût net ville : 4,4M€

Livraison fin 1^{er}
Semestre 2025

Dépenses
2025 :
5,3M€



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Ilot Basly



20 923 m²
de foncier aménagé

 **14 075 m²**
de voies publiques

 **6 848 m²**
de parcs, jardins,
aires de jeux

76
logements

Mandaté 2024
1,3M€

RAR 2024
0,6M€

Coût total = 5M€



Subvention ANRU = 2,5M€



Subvention CAPH = 0,8M€

Coût net ville = 1,7M€

DEPENSES 2025

2,2 M€
(Travaux)

RECETTES 2025

0,8 M€



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

Place et Forum Centre Ville



17 668 m²
de foncier aménagé

1 111 m²
de surface de
plancher (Forum)



Mandaté 2024

3,7M€

RAR 2024
3,1M€

Coût total = 12,7M€



Subvention ANRU = 3,4M€



Subvention Région = 2M€



Subvention CAPH = 1,7M€



DPV Etat = 1,2M€

Coût net ville = 4,4M€

DEPENSES 2025

5,3 M€
(Travaux)

RECETTES 2025

3,4 M€



I – UNE VILLE RENOVEE

A. La rénovation urbaine (NPNRU)

DEBUT DU PROJET
POUR LE BUDGET 2025

0,5M€
Dépenses prévisionnelles 2025

Ecole Condorcet



DEPENSES 2025

0,5 M€

(Maîtrise d'Œuvre)

RECETTES 2025

0,2 M€

Coût total = 8,5M€



Subvention ANRU = 2,8M€



Subvention Région = 1M€



Subvention Département = 1M€



Subvention CAPH = 0,5M€



DPV Etat = 1,2M€

Coût net ville = 2M€



I – UNE VILLE RENOVEE

B. La rénovation patrimoniale

**POURSUITE D'UN CHANTIER
STRUCTURANT
POUR LE BUDGET 2025**

0,7M€

Dépenses prévisionnelles 2025

Réhabilitation du Sacré Cœur



Phase 1 :

Traitement de la
façade et du
clocher:

*Le clocher est
matérialisé par la pose
d'une structure
métallique légère
reprenant son gabarit
originel*

Mandaté 2024

0,6M€

RAR 2024
0,8M€

Coût total = 2,8M€

Nord Subvention Département = 0,3M€

La Porte du Hainaut Fonds de Concours CAPH = 0,3M€

Coût net ville = 2,2M€

DEPENSES 2025

0,7 M€
(Travaux)

RECETTES 2025

0,3 M€



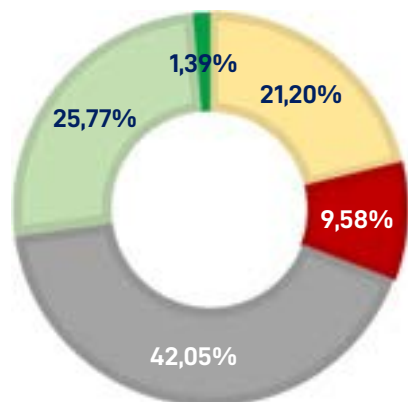
II – UNE VILLE RESILIENTE



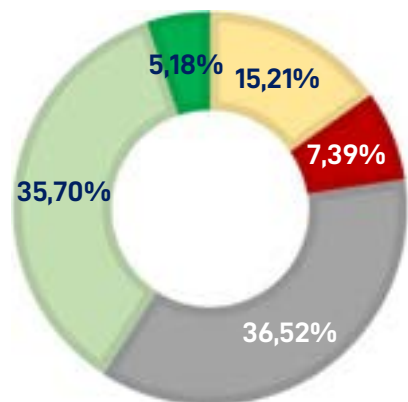
II – UNE VILLE RESILIENTE

A. Analyse de l'impact climat des dépenses de la Ville de Denain

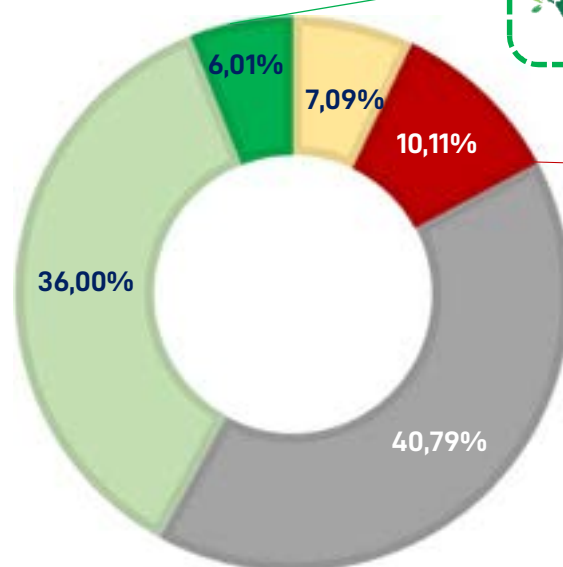
CA 2022



CA 2023



CA 2024



Eclairage LED +640k€

Cour Oasis Michelet +269k€

Renaturation +31k€



Voiries - 1 767k€

Acquisition de véhicules -67k€

Carburant -60k€

Depuis 2022, la part des dépenses favorables (très favorables et favorables sous conditions) est passée de 27,16% à 42,01%.

La part des dépenses défavorables reste aux alentours de 10%, du fait notamment de dépenses liées aux transports carbonés (routes, véhicules thermiques...) encore élevées.

METHODOLOGIE I4CE

Toutes les dépenses recensées aux Chapitres 011, 20, 21, 23 et 45 sont évaluées et réparties en fonction de leur impact sur la neutralité carbone dans les 5 catégories suivantes :

Très favorable

Ayant un impact très positif sur le climat, compatible avec la neutralité carbone

Favorable sous conditions

Permettant une réduction des émissions mais insuffisante pour la neutralité carbone

Neutre

Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

Défavorable

Incompatible avec la neutralité carbone, induisant des émissions de GES significatives

A approfondir

Pouvant avoir un impact sur le climat mais non classable en l'état faute d'informations





II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

En raison d'une artificialisation des sols élevée et d'une forte densité de population, **les villes sont particulièrement exposées à la vulnérabilité climatique.**

En milieu urbain, **la chaleur s'accumule plus** qu'en milieu rural (+2 à +6%) accroissant les risques pour les populations.

Face à ce constat, **la Ville de Denain s'est engagée**, depuis 2024, **dans une démarche de renaturation**, visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants

ATLAS DE VEGETATION FINE DE LA VILLE DE DENAIN EN 2021



ETUDE RENATURATION DE LA VILLE

ETAPE 1 : DIAGNOSTIC DU VEGETAL

(Document provisoire en cours de réalisation)

- Cartographie fine de la trame arborée / arbustive et herbacée
- Cartographie des services écosystémiques de la végétation
- Caractérisation des îlots de chaleur et de fraîcheur

Mandaté en
2024

25k€

ETAPE 2 : ELABORATION D'UN PLAN GUIDE ET D'UN PLAN D'ACTIONS

- Etudes pré-opérationnelle pour l'aménagement d'îlots de fraîcheur
- Etudes pré-opérationnelles pour la renaturation de voiries
- Elaboration d'un plan guide de renaturation

Prévision 2025

95k€

Coût total = 120k€



Subvention ANRU = 65k€

Coût net ville = 55k€



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

RENATURATION DES COURS D'ECOLE

1 COUR REALISEE EN 2024 ECOLE MICHELET



Coût = **373k€**

4 Ecoles supplémentaires prévues

Sand (2026)

Voltaire/Diderot (2027)

Jurénil (2028)

Coût total prévisionnel
6 écoles
1,6M€

1 COUR PREVUE EN 2025 ECOLE LA FONTAINE



Coût prévisionnel 2025 = **250k€**



DPV Etat = 424 000€ (pour écoles Michelet et La Fontaine)

Coût net ville = **199k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

AMENAGEMENT D'ILOTS DE FRAICHEUR

2

Sites programmés



CITE WERTH

Dépenses 2024 = **17k€**
(Maîtrise d'Œuvre)

Dépenses 2025 = **250k€**
(Travaux)

Coût total opération = **267k€**



Financement SIGH = 45k€
(en contrepartie de l'abattement de Taxe Foncière
pour les organismes HLM)



DPV Etat = 209k€

ILOT MOURA

Dépenses 2024 = **54k€**
(Etudes et travaux préparatoires)

Dépenses 2025 = **226k€**
(Travaux)

Coût total opération = **280k€**



DPV Etat = 200k€

Coût net ville = **93k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

B. La résilience climatique

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES A LA POPULATION

RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE



Objectif de l'aide :

- Encourager à une gestion durable de l'eau
- Limiter l'utilisation d'eau potable à un usage domestique
- Réduire les rejets d'eau de pluie dans les réseaux publics
- Faire des économies sur les factures d'eau

Instaurée par la délibération n°16 du 11 Avril 2024

24

Aides octroyées en
2024

1,5k€

Versés depuis la
mise en place du
dispositif

Inscription BP 2025 = **10k€**

AIDE AUX MOBILITES DOUCES

190

Aides octroyées
depuis 2022

19k€

Versés depuis la
mise en place du
dispositif



Vélos
de 37,5€ à 150€
(selon le type de matériel)



Trottinette
électriques
50€

Aide non reconduite depuis 2024

Dispositif venant en complément de l'aide versée par la CAPH

Inscription BP 2025 = **10k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique

Emissions annuelles de gaz à effet de serre



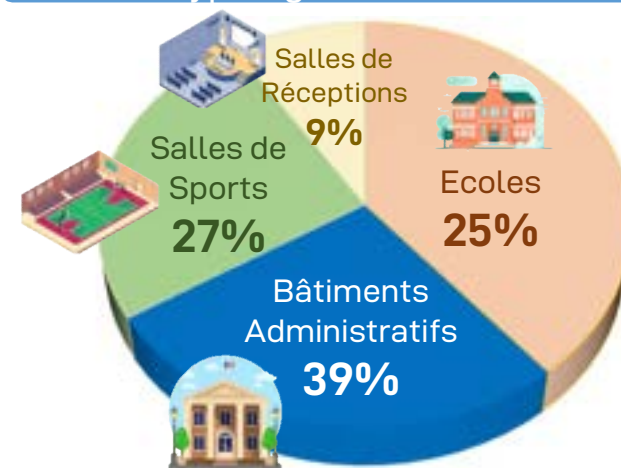
905t CO2eq.an

émises par les bâtiments communaux

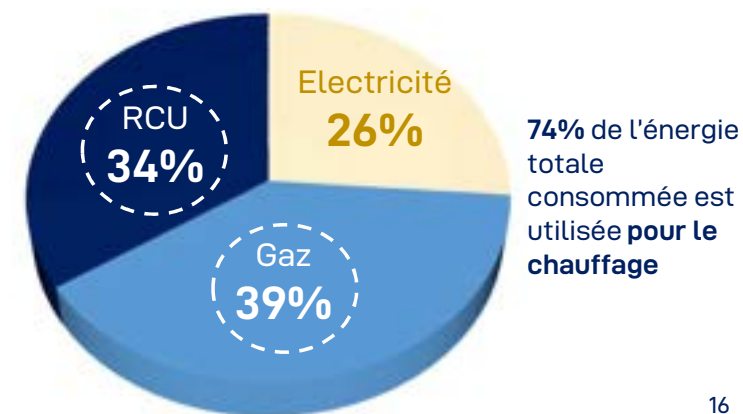
Actions menées sur les 5 Bâtiments les plus énergivores

	Raccordement au RCU	Pose d'automates de chaufferie	Pose d'éclairage LED	Rénovation thermique (menuiseries, isolation...)
Complexe Sportif	✓ (en 2022)	✓ (en 2023 : 27k€)	✓ (en 2020 : 120k€)	
Hôtel de Ville	✓ (en 2022)	✓ (en 2024 : 20k€)	✓ (ampoules LED dans la Salle du Conseil Municipal)	
Salle des Fêtes	✓ (en 2023)	✓ (en 2024 : 11k€)		
Ecoles Voltaire et Diderot	✓ (en 2022)	✓ (en 2023 : 16k€)	✓ (en 2024 : 10k€)	✓ (en 2024 : 98k€)
Ecole Michelet	✓ (en 2023)		✓ (en 2024 : 13k€)	

Consommation d'énergie totale par
typologie de bâtiment



Répartition des consommations d'énergie
par vecteurs

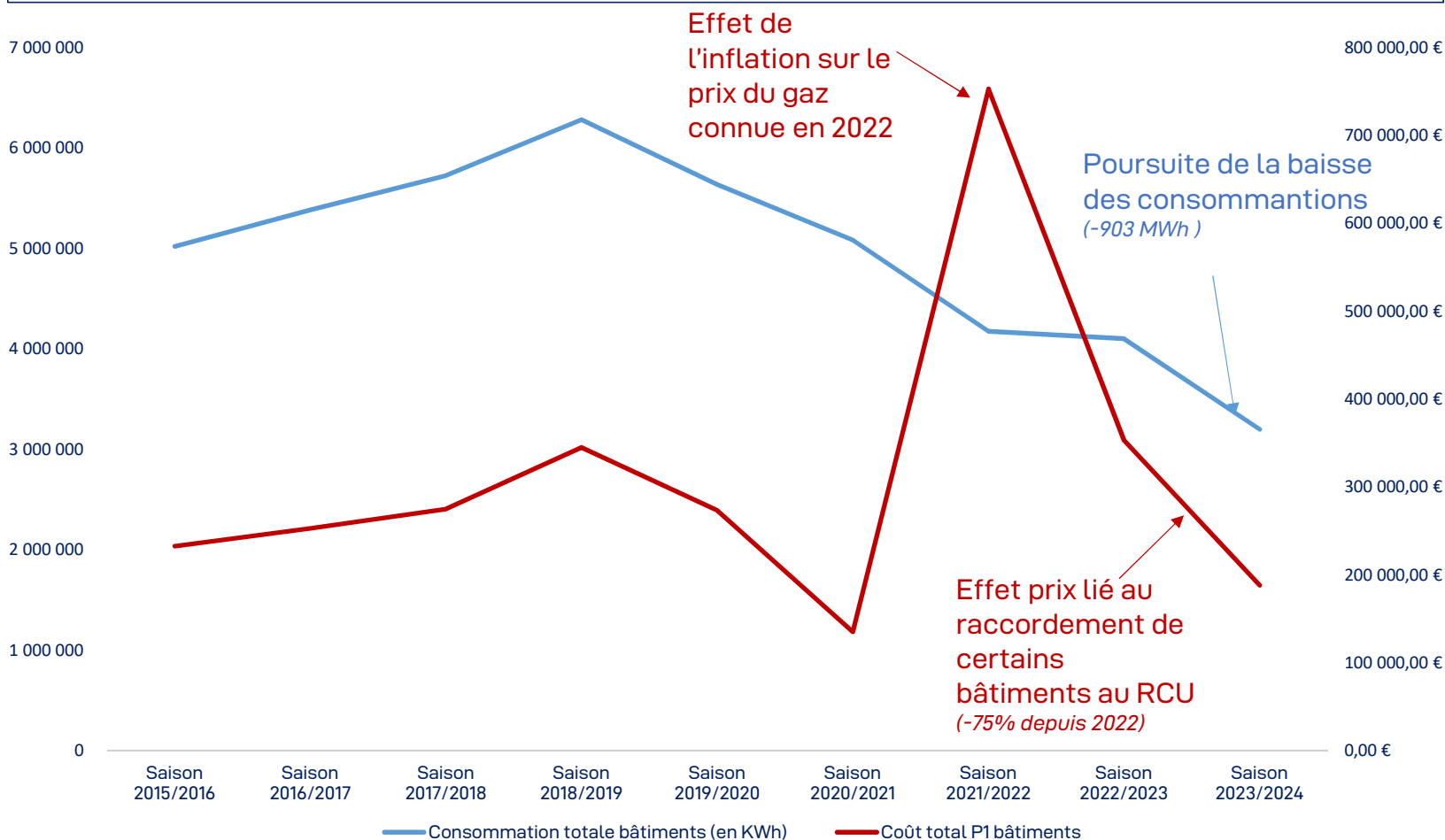




II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Chauffage

Le comparatif suivant s'établit sur la base des saisons de chauffe allant du 1^{er} Juillet N-1 au 30 Juin N



Saison 2022 / 2023

Consommations : 4 107 211 kWh

Coût total P1 : 354k€

Saison 2023 / 2024

Consommations : 3 204 331 kWh

Coût total P1 : 189k€

La mise en place, en 2022, du plan de régulation de l'usage des fluides a permis de poursuivre le **double objectif de baisse des consommations et d'enrayement de l'effet inflationniste** sur le prix du chauffage

En 2024, ces mesures ont de nouveau porté leurs fruits puisque la **baisse des consommations s'est poursuivie**.

En parallèle, l'effet du raccordement de 10 bâtiments publics au Réseau de Chaleur Urbain a permis, une fois encore, de diminuer le coût total de ce poste de dépenses



II – UNE VILLE RESILIENTE

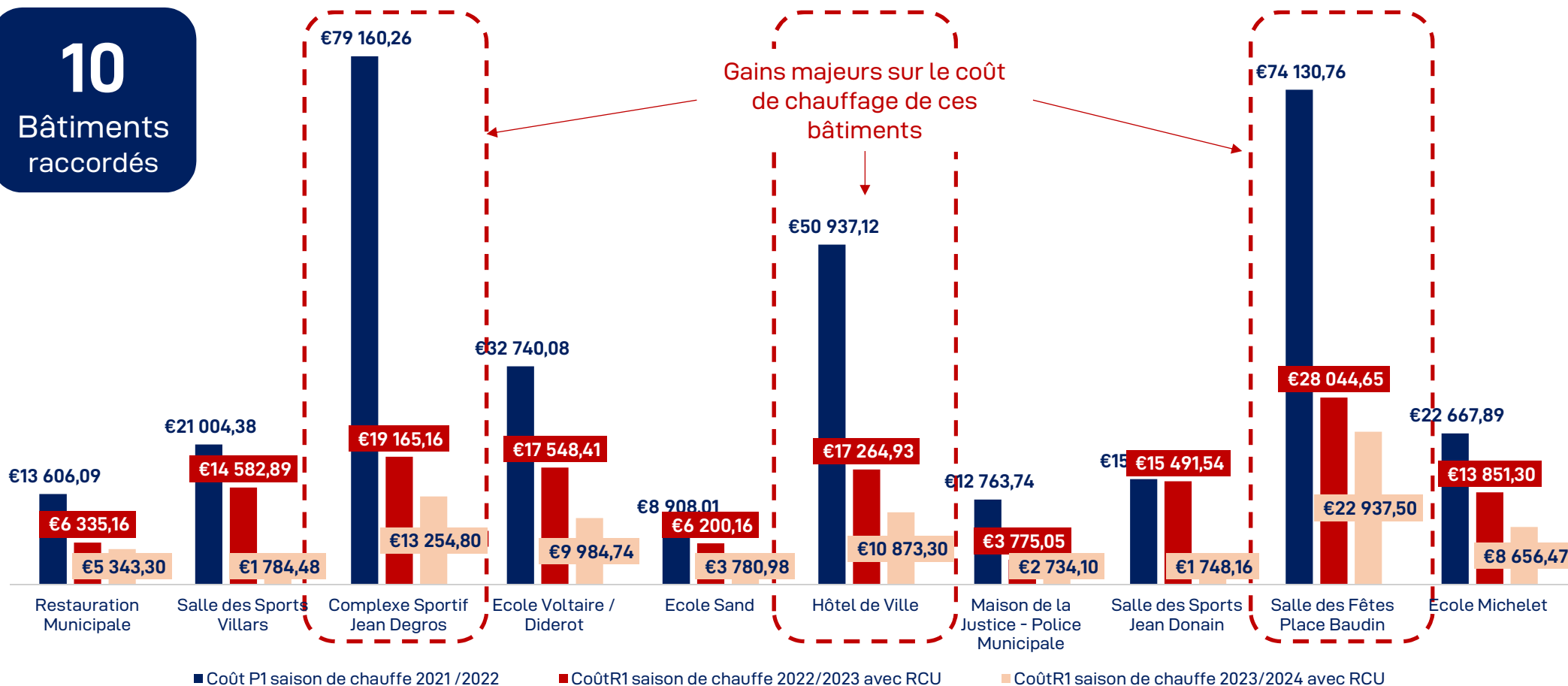
C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Chauffage

IMPACT DU PASSAGE AU RCU SUR LE COÛT DE LA SAISON DE CHAUFFE

- Analyse par bâtiment -

10

Bâtiments
raccordés

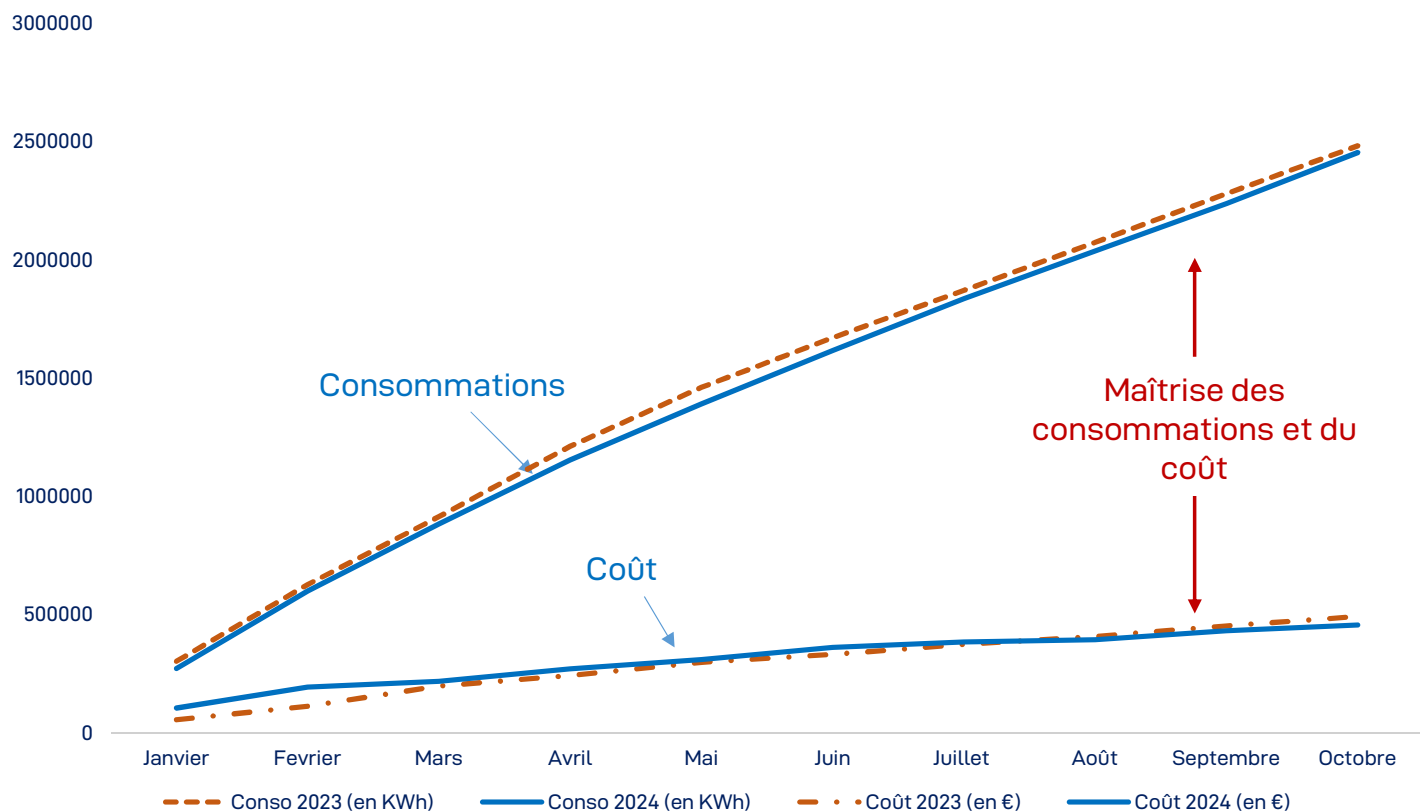




II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Electricité bâtiments

Les données 2024 sont présentées de Janvier à Octobre, la facture soldant l'année 2024 n'étant pas encore parvenue



Les consommations ainsi que les coûts, dans les bâtiments communaux, sont maîtrisés et ne connaissent pas d'augmentation, du fait notamment du blocage du tarif obtenu lors de l'attribution du marché en 2021

Le plan de régulation de l'usage des fluides a, sur la partie des bâtiments publics, permis une maîtrise conjointe des consommations et des coûts.

Les investissements effectués en 2024, notamment sur la pose de dalles LED dans les écoles (58k€), et le remplacement de menuiseries (98k€) doivent se poursuivre et, à terme, doivent permettre une inflexion plus nette des courbes.

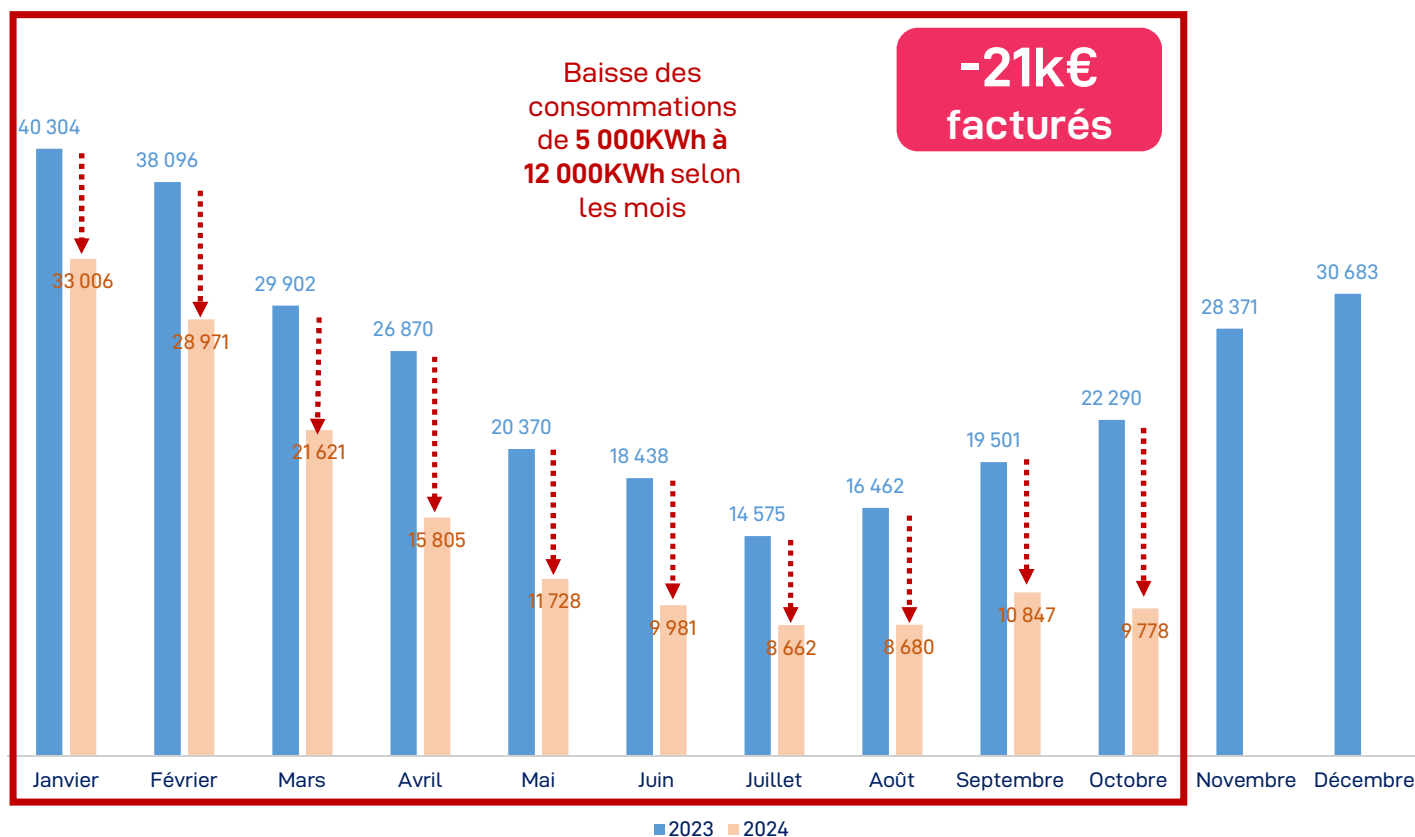


II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Plan Sobri-éthique : Eclairage Public

GAINS DE CONSOMMATION CONSTATES SUR LES SOURCES PASSES EN LED

Les données 2024 sont présentées de Janvier à Octobre, la facture soldant l'année n'étant pas encore parvenue



TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SOURCES SHP 150W EN LED

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

- Cité Bâtir : **101k€**
- CD40 : **70k€**
- RD955 : **39k€**
- Rue Berthelot : **38k€**
- Résidence Mandela : **33k€**
- Rue Jean Jaurès : **28k€**
- Rue du Maréchal Leclerc : **24k€**
- Rue Casanova : **23k€**
- Boulevard de Verdun : **17k€**
- Route d'Escaudain : **14k€**
- Rue Bauduin : **12k€**

658k€

(mandatés depuis 2023)

Prévision investissement 2025 =

350k€



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Mise en place du nouveau marché électricité

COMPARATIF DES TARIFS APPLIQUES AU NOUVEAU MARCHÉ

	Tarif C2 (1 compteur)		Tarif C4 (24 compteurs)		Tarif C5 (55 compteurs)		Tarif C5 – EP (88 compteurs)	
	Ancien marché	Nouveau Marché	Ancien marché	Nouveau Marché	Ancien marché	Nouveau Marché	Ancien marché	Nouveau Marché
BASE					110,68€/MWh	117,49€/MWh		
Heures Pleines Hiver	158,28€/MWh	172,03€/MWh	160,28€/MWh	169,35€/MWh	110,68€/MWh	168,75€/MWh		
Heures Creuses Hiver	105,58€/MWh	104,97€/MWh	106,18€/MWh	107,06€/MWh	110,68€/MWh	111,34€/MWh	110,68€/MWh	108,99€/MWh
Heures Pleines Été	105,48€/MWh	82,35€/MWh	101,78€/MWh	82,31€/MWh	110,68€/MWh	81,62€/MWh		
Heures Creuses Été	73,88€/MWh	71,76€/MWh	75,48€/MWh	76,70€/MWh	110,68€/MWh	73,83€/MWh		
Contribution électricité verte 50%		+1,58€/MWh		+1,58€/MWh		+1,58€/MWh		+1,58€/MWh

Le comparatif des prix appliqués à la ville de Denain dans le cadre de l'ancien marché et de celui en vigueur depuis le 1^{er} Janvier met en lumière les deux éléments suivants :

- Les évolutions à la hausse (ex : heures pleines hiver) restent marginales et sont souvent compensées par des baisses sur d'autres tarifs (ex : heures pleines été)
- En adhérant au groupement de commande mené par l'UGAP, la Ville de Denain tire avantage de prix de l'électricité en baisse et voit ainsi s'éloigner le risque réel évoqué lors des précédents Rapports d'Orientations Budgétaires



II – UNE VILLE RESILIENTE

C. La résilience énergétique – Réhabilitation thermique des bâtiments

Dépenses 2024 = **188k€**



Plan LED : **58k€**



Automates chaufferies : **32k€**



Travaux isolation, menuiseries : **98k€**



Prévisions 2025 = **160k€**



Plan LED : **70k€**



Travaux isolation, menuiseries : **90k€**



Fonds Vert (menuiseries écoles Voltaire et Diderot) = **79k€**



II – UNE VILLE RESILIENTE

D. La résilience alimentaire

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, dans le cadre de son projet de territoire 2024-2044, s'engage à faire face collectivement aux enjeux sur le sujet.

Un axe particulier se dégage : **permettre l'accès pour tous à une alimentation saine et durable**

DENREES UTILISEES DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Lors de l'attribution des nouveaux marchés de fourniture de denrées alimentaires, fin 2024, un soin particulier a été porté pour intégrer une part d'aliments issus de l'agriculture biologique et/ou labélisés dans les bordereaux de prix.

A ce jour, la part d'aliments BIO ou Locaux utilisés dans la production des repas de la Restauration Municipale est de 12%

La part de produits labélisés tels que définis dans le cadre de la loi EGALIM est de 17%





III – UNE VILLE SURE



III – UNE VILLE SÛRE

A. La vidéosurveillance étendue

450

Caméras de vidéosurveillance actuellement implantées

(avec celles du SIMOUV et des bailleurs sociaux)

364 implantées par la Ville

Participation des bailleurs sociaux à l'implantation de caméras



80k€



Sia Habitat

43k€

PROGRAMMATION 2024

Réparation des caméras endommagées suite aux émeutes de Juin 2023

Coût total = **145k€**



FIPD obtenu 80k€

Implantation de nouvelles caméras (+39)

Coût total = **711k€**

- Denain Ouest (12 Caméras) **238k€**
- Hyper Centre (8 Caméras) **163k€**
- Turenne / Casanova / City Stade (6 Caméras) **107k€**
- Denain Nord (6 Caméras) **81k€**
- Parvis de la Mairie (2 Caméras) **62k€**
- Boulevard de Verdun / RD955 (5 Caméras) **60k€**



FIPD sollicité 158k€

PROGRAMMATION 2025

Poursuite de l'implantation de nouvelles caméras

750k€

Contrat de maintenance du parc de caméras existant

150k€ / an

COÛT TOTAL
VIDEOSURVEILLANCE
2025

900k€



III – UNE VILLE SÛRE

B. Le renforcement des moyens liés à la sécurité

Depuis 2024, la Ville de Denain s'est engagée dans une programmation ambitieuse de sécurisation de ses espaces publics. Celle-ci vise à lutter contre les implantations illégales sur le domaine public d'une part, et sur la vitesse excessive au volant, notamment aux entrées de ville, d'autre part

REALISE 2024



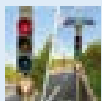
Nivellement et semis espaces verts
Parc Lebret

123k€



Installation de mobilier
urbain spécialisé

121k€



Installation de feux tricolores
intelligents

62k€

**TOTAL SECURISATION 2024 =
364k€**



PROGRAMMATION 2025



Poursuite nivellement et semis
espaces verts sur sites identifiés

125k€



Installation de mobilier
urbain spécialisé

125k€



Installation de radars vitesse

60k€

**TOTAL SECURISATION 2025 =
310k€**



Fonds de Concours CAPH = 258k€

Coût net ville = 416k€



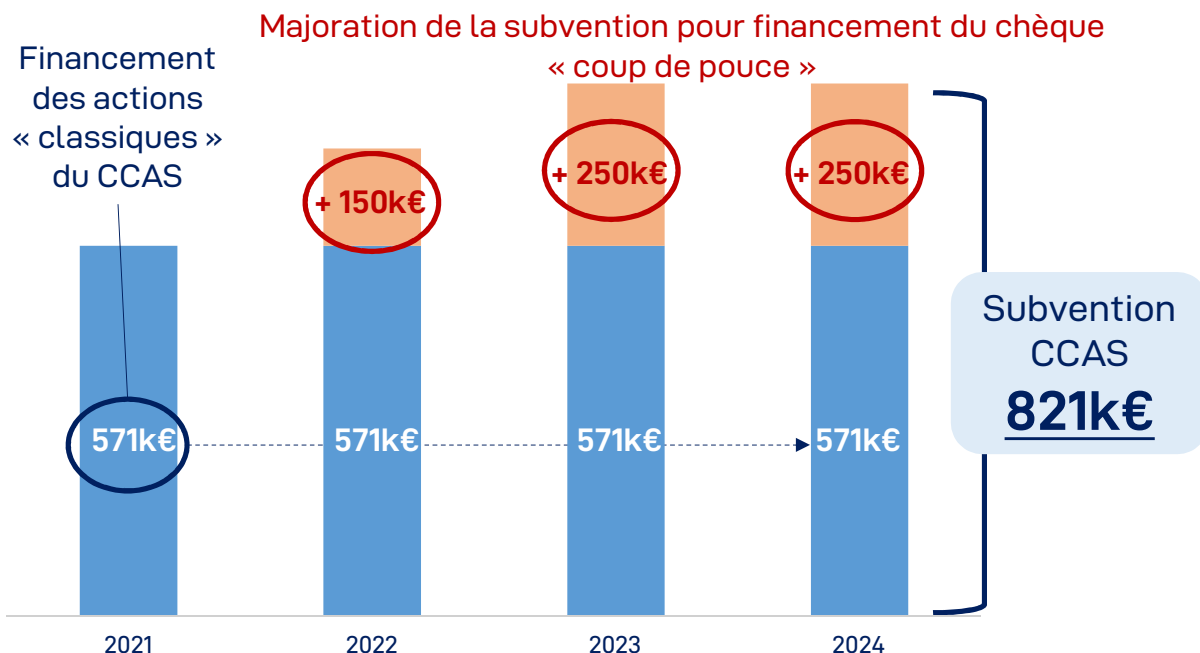
IV – UNE VILLE SOLIDAIRE



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

A. Une action sociale volontariste pour tous les Denaisiens

SOUTIEN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)



En plus du soutien habituel au C.C.A.S, sanctuarisé à hauteur de 571k€, la Ville de Denain a, depuis 2022, majoré sa participation de 150 et 250k€ afin de soutenir le dispositif chéquier « Coup de Pouce ». Celui-ci sera reconduit en 2025

RECONDUCTION DU CHEQUE « COUP DE POUCE »



50 €

à destination de tous les foyers denaisiens, sans condition de ressources

6 156 chéquiers utilisés en 2023

6 271 chéquiers utilisés en 2024

Coût opération

400 k€

Dispositif porté par le CCAS et l'Union Locale du Commerce

Subvention ville: **250k€**



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

A. Une action sociale volontariste pour tous les Denaisiens

DES DISPOSITIFS PERENISES EN 2025



Kits de rentrée scolaire

1 800 kits distribués / an

Coût
18k€



Petits déjeuners dans les écoles

345 000 petits déjeuners distribués / an
2 400 petits déjeuners / jour

Coût
150k€



Cahiers de vacances

1 000 cahiers distribués / an

Coût
9k€



Chèques Sport - Culture

700 chèques distribués / an

Coût
15k€



Prime pour les bacheliers

=> Prime étendue en 2024 aux diplômés universitaires

Coût
10k€



Passéniers Actifs

Chéquier de 30€ pour les + de 65 sur inscription

Coût
10k€

UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL ETENDU EN 2025



Mise en place de la tenue unique à l'école

Ecole Michelet (depuis Sept 2024)

Projet blouses Ecoles La Fontaine et Condorcet (suite à validation des parents des écoles concernées, 67,64% d'avis favorables à l'Ecole Condorcet, 63,63% à l'Ecole La Fontaine)

Participation Etat 35k€

Coût
105k€

COÛT TOTAL
317k€



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

B. Une Tarification des services municipaux accessible à tous

LA CANTINE A 1€ POUR TOUS

**Tarification
unique sans
condition de
ressources**

1€

Cette politique publique, s'inscrit dans le cadre du dispositif « **Bien manger pour bien apprendre** », visant à permettre l'accès à la restauration scolaire au plus grand nombre avec un impact limité sur le budget des familles.



Action soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Cités Educatives »

LE MAINTIEN DE SERVICES A 1€



Entrée Denain Plage : 1€



Navette bleue : 1 €

(avec extension prévue aux 60 ans et plus)

LE MAINTIEN DE TARIFS ACCESSIBLES A TOUS



Entrée individuelle NaturéO: 3,20€



Crèche : de 0,40 à 1,20 € / heure

(en fonction des ressources du foyer)



Accueils Périscolaires : de 0,40 à 1,20 € /heure

(en fonction des ressources du foyer)



Accueils de loisirs : de 1,60 à 6 € / jour

(en fonction des ressources du foyer)



Conservatoire de musique : à partir de 30€ / an



Ecole d'Arts Plastiques : à partir de 30€ / an



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

C. Un lien social affirmé

QUARTIER BELLEVUE



Coût des fluides = **15k€**

MAISON DE QUARTIER SOLANGE TONINI



Subvention de fonctionnement versée

Avant 2023

102k€

dont reversement
part CAF perçue par
la Ville

Depuis 2023

82k€

+ Prestations CAF
directement
perçues par l'ACSRV

FAUBOURG DUCHATEAU



Coût des fluides = **23k€**

MAISON DE QUARTIER FAUBOURG DUCHATEAU



Subvention de fonctionnement versée

Avant 2023

100k€

dont reversement
part CAF perçue par
la Ville

Depuis 2023

82k€

+ Prestations CAF
directement
perçues par l'ACSRV

HALTE-GARDERIE « AUX P'TITS CALINS » - FERME THONVILLE

Travaux réalisés en 2024

33k€

Coût des fluides = **15k€**

UN SOUTIEN AUX ACTIONS « POLITIQUE DE LA VILLE »

10 à 15

Actions
financées / an

Actions
co-financées



Financement Etat



Financement Ville



Financement CAPH



Autres financements

Financement Ville prévisionnel 2025 :

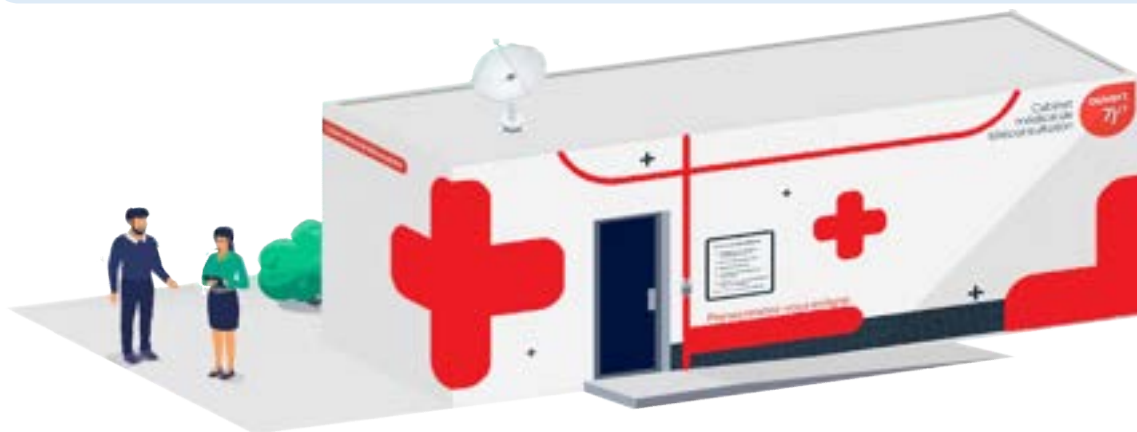
350k€



IV – UNE VILLE SOLIDAIRE

D. Favoriser l'accès médical pour le plus grand nombre

Pour faire face à la difficulté grandissante pour les administrés de trouver un médecin traitant, et pour anticiper le vieillissement des professionnels de santé actuellement en exercice, **la Ville de Denain souhaite enrichir l'offre d'accès aux soins sur le territoire par l'implantation d'une « box médicale » en 2025**



La box médicale est **connectée à un réseau important de médecins.**

Elle est **équipée des instruments de mesure indispensables à l'établissement d'un diagnostic médical complet**

- Thermomètre
- Tensiomètre
- Stéthoscope
- Oxymètre
- Dermatoscope
- Otoscope

DONNEES STATISTIQUES

23 Médecins généralistes actuellement sur Denain
(-5 depuis 10 ans)

65% des généralistes ont **plus de 55 ans**
dont **35%** ont plus de **60 ans**

10 000 actes / an (moyenne nationale 4 500 actes / an)

Coût prévisionnel 2025 :

75k€



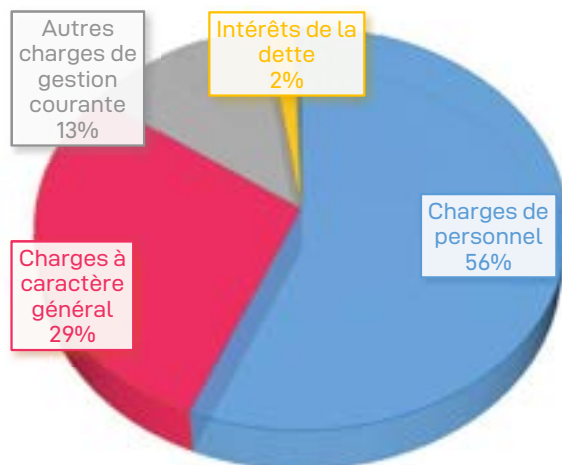
PARTIE II – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

A. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Dépenses

	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023	2024	Variations 2022/2023
Dépenses réelles de fonctionnement	20 591	-5,2%	19 707	-4,3%	22 052	+11,9%	22 901	+3,9%	22 607	-1,3%
Charges de personnel	12 370	-1,2%	11 666	-5,7%	12 315	+5,6%	12 158	-1,3%	12 717	+4,6%
part des charges de personnel dans les DRF	60,07%		59,20%		55,54%		53,09%		56,25%	
Autres charges de gestion courante	1 927	-21,3%	1 660	-13,9%	1 763	+6,2%	1 717	-2,6%	2 876	+67,5%
dont subventions de fonctionnement	585	-27,3%	543	-7,2%	543	0,0%	505	-7,0%	573	+13,4%
part des charges de gestion courante dans les DRF	9,36%		8,42%		7,99%		7,50%		12,72%	
Charges à caractère général	5 273	-14,1%	5 399	+2,4%	6 856	+27,0%	6 690	-2,4%	6 489	-3,00%
part des charges à caractère général dans les DRF	25,61%		27,40%		31,10%		29,21%		28,70%	
Intérêts de la dette	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%	341	+11,8%	419	+22,9%
part des intérêts de la dette dans les DRF	1,94%		1,74%		1,38%		1,49%		1,85%	
Autres dépenses	622	+232,6%	639	+2,7%	813	+27,2%	1 994	+145,3%	106	-94,7%
part des autres dépenses dans les DRF	3,02%		3,24%		3,69%		8,71%		0,48%	
Dépenses d'ordre	646	-24,4%	2 146	+232,4%	512	-76,1%	636	+24,2%	1 196	+88,0%
Total dépenses de fonctionnement	21 237	-5,9%	21 854	+2,9%	22 564	+3,2%	23 537	+4,3%	23 803	+1,1%

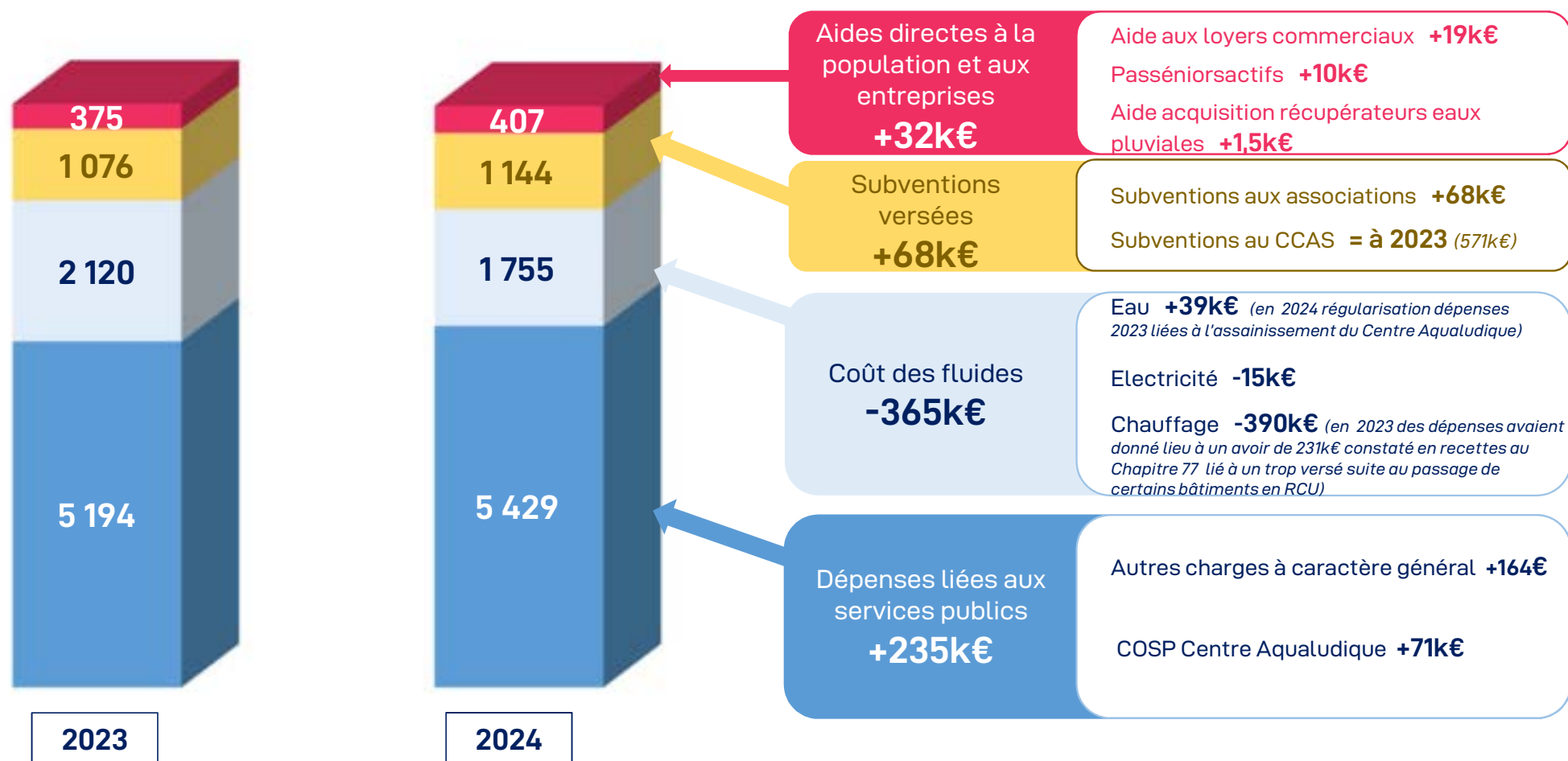


- ❖ **Les charges à caractère général connaissent une légère diminution** (-201 k€, -3,0%) liée notamment à la mise en place du plan de régulation du coût des fluides, dont l'aspect positif s'est fait sentir notamment sur les dépenses de chauffage et d'électricité (-405k€ sur ces deux postes)
- ❖ **Les charges de personnel sont en augmentation et se portent à hauteur de 12,7M€** (+4,6%) notamment du fait de l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice, de l'évolution des grilles indiciaires et de la prime inflation octroyée par la Ville aux agents
- ❖ **Les autres charges de gestion courante sont en forte hausse autour de 2,8M€** (+67,5%) du fait de l'intégration en 2024, suite au passage en M57, de dépenses antérieurement portées au chapitre 67 « Charges Exceptionnelles » (+1,1M€ au chapitre 65)
- ❖ **Les intérêts de la dette repartent à la hausse** (+78 k€, +22,9%) suite au début du remboursement de l'emprunt 2023 et à la hausse des taux variables (3 emprunts concernés).
- ❖ **Les autres dépenses sont marquées en 2024 par une forte diminution** (-94,7%) liée d'une part au transfert en 2024, suite au passage en M57, d'un certain nombre de dépenses vers le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et, d'autre part, à la constitution en 2023 d'une provision d'1M€ pour faire face au risque d'augmentation des tarifs de l'électricité lors du renouvellement du marché fin 2024.



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

B. Focus sur les principales dépenses de gestion hors personnel (Chapitres 011 et 65)

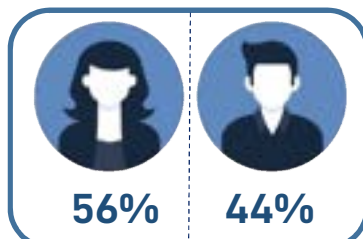
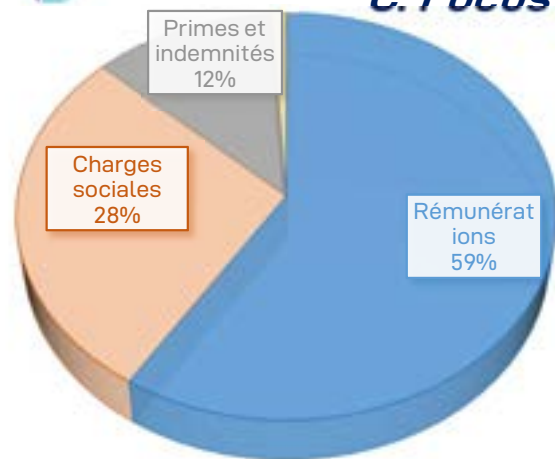


Données en k€

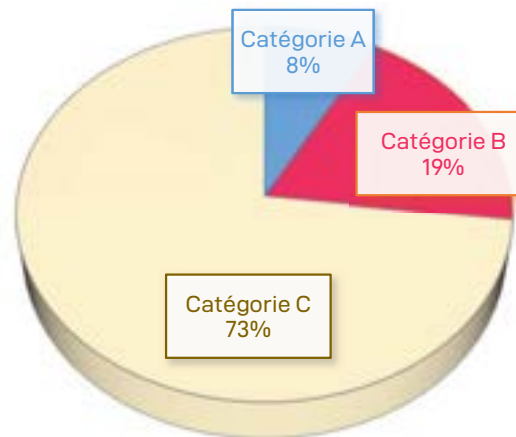


I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

C. Focus sur le personnel



Âge moyen : **47 ans**



TEMPS DE TRAVAIL

Le protocole d'accord sur le temps de travail a été mis à jour au 1^{er} Janvier 2022 avec l'application des

1607 heures
de travail effectif par an

REPARTITION DES TITULAIRES PAR FILIERE

Filière technique	44%
Filière administrative	29%
Filière culturelle	11%
Filière animation	6%
Filière sociale et médico-sociale	5%
Filière sécurité	4%
Filière sportive	1%

	2020	2021	2022	2023	2024
Chap. 012 – Charges de personnel et frais assimilés	12 369 646,22€	11 666 102,19€	12 314 539,72€	12 158 226,56€	12 717 487,16€
	-1,2%	-5,7%	+5,6%	-1,2%	+4,60%

PERSONNEL BENEFICIANT D'AVANTAGES EN NATURE

	2021		2022		2023		2024	
REPAS	8 pers	6 555€	8 pers	7 654€	10 pers	9 204€	9 pers	9 082€
LOGEMENT	2 pers	3 294€	2 pers	2 507€	2 pers	1 813€	1 pers	1 834€
ESSENCE	3 pers	4 011€	3 pers	4 756€	3 pers	4 719€	3 pers	2 739€

Les projections de la masse salariale pour les exercices à venir figurent page 67

309,61

Equivalents Temps Plein Rémunérés (ETPR)

(contre 298,6 ETPR en 2023)

Taux d'administration = 16,2 ‰

(moyenne nationale communes de même strate 19,1 ‰)

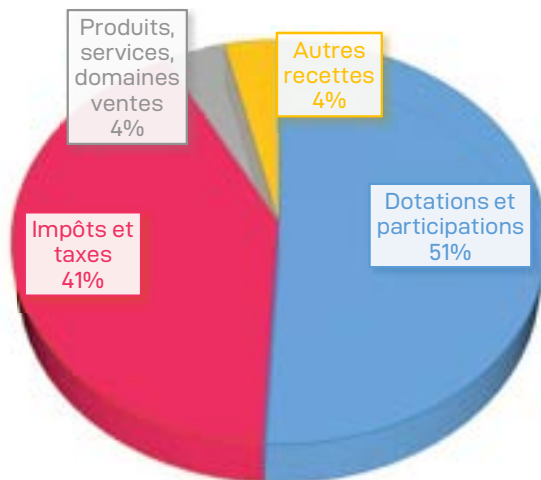
Sources : Rapport Social Unique 2023 – Ville de Denain
DGCL – Les Collectivités Locales en chiffres 2024



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

D. Les tableaux d'évolution et leur analyse - Recettes

	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023	2024	Variations 2022/2023
Recettes réelles de fonctionnement	27 001	+1,3%	29 379	+8,8%	29 669	+1,0%	29 885	+0,7%	31 591	+5,7%
Impôts et taxes	10 610	+1,9%	11 715	+10,4%	12 230	+4,4%	12 569	+2,8%	13 122	+4,4%
part des impôts et taxes dans les RRF	39,29%		39,89%		41,34%		42,05%		41,53%	
Dotations et participations	14 818	+5,2%	14 912	+0,6%	15 253	+2,3%	15 501	+1,6%	16 051	+3,5%
dont Dotation Globale de Fonctionnement et de péréquation	10 744	+3,8%	11 086	+3,2%	11 413	+3,0%	11 835	+3,7%	12 493	+5,6%
part des dotations et participations dans les RRF	54,88%		50,76%		51,75%		51,86%		50,81%	
Produits, services, domaines ventes	1 217	-22,0%	1 146	-6,3%	1 561	+36,2%	1 087	-30,4%	1 274	+17,2%
part des produits du domaine dans les RRF	4,51%		3,88%		5,26%		3,64%		4,03%	
Autres recettes	356	-41,3%	1 606	+351,1%	625	-61,0%	728	+16,5%	1 143	+57,0%
dont produit de cession des immobilisations	0	-100,0%	1 313		134	-89,8%	106	-20,9%	706	+566,0%
dont atténuation de charges	43	-20,4%	42	-2,3%	54	+28,6%	54	+0,0%	72	+33,3%
part des autres recettes dans les RRF	1,32%		5,47%		1,657%		2,44%		3,62%	
Recettes d'ordre	29	-82,2%	192	+562,1%	25	-87,0%	734	+2 836,0%	112	-80,7%
Total recettes de fonctionnement	27 030	0,8%	29 571	+9,4%	29 694	+0,4%	30 619	+3,1%	31 703	+3,1%



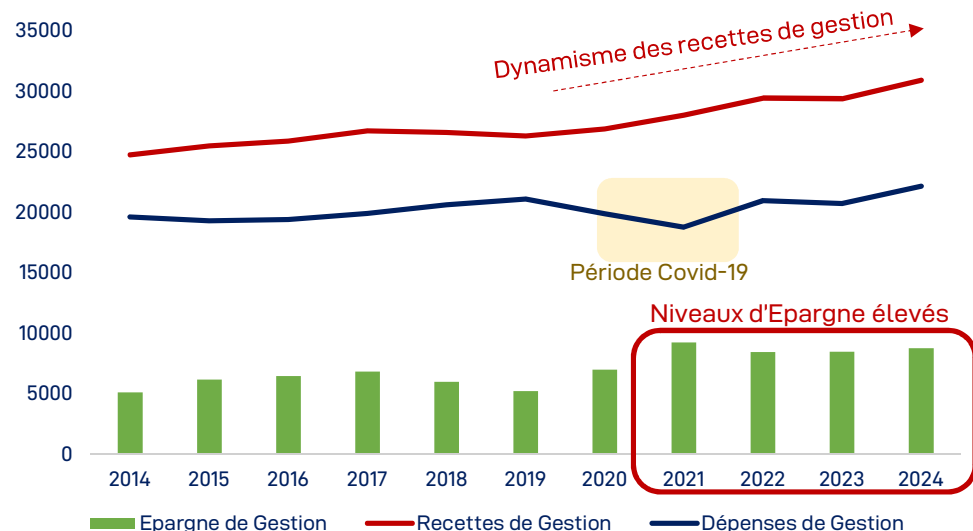
- ❖ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses connaissent une hausse de 186 k€ (+17,2%)** liée notamment à la refacturation des fluides du Centre Aqualudique à Prestalis (+81k€ régularisation factures assainissement 2023-2024) et aux recettes de billetterie du Théâtre (+41k€ dont 13k€ liés à la convention de vente de billets sur des sites marchands)
- ❖ **Les impôts et taxes augmentent également sensiblement (+553k€ ; +4,4%)** notamment sur le volet imposition directe locale (Taxe Foncière +468k€ du fait de l'augmentation des valeurs locatives de 3,9% issue de la Loi de finances 2024)
- ❖ **Les dotations et participations sont, elles aussi, en progression (+550k€ ; +3,5%)**, du fait principalement de l'augmentation de la DGF (+5,6%), due à la dynamique de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- ❖ **Les produits exceptionnels sont en augmentation** du fait de la comptabilisation, à ce chapitre, du produit de la cession de terrains sur l'îlot Basly à SIGH (504k€)
- ❖ **Les recettes d'ordre** sont constituées des travaux en régie (37k€) et des opérations de sortie d'inventaire liée à la cession précédemment citée (75k€)



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

E. Les ratios d'épargne

	2020	Variations 2019/2020	2021	Variations 2020/2021	2022	Variations 2021/2022	2023	Variations 2022/2023	2024	Variations 2023/2024
Recettes de gestion	26 835	+2,2%	27 970	+4,2%	29 382	+4,7%	29 322	-0,2%	30 857	+5,2%
Dépenses de gestion	19 858	-5,7%	18 740	-5,6%	20 934	+11,7%	20 680	-1,2%	22 116	+6,9%
Epargne de gestion	6 977	+34,0%	9 230	+32,3%	8 448	-9,6%	8 642	+2,3%	8 741	+1,1%
Intérêts de la dette	399	-6,6%	343	-14,0%	305	-11,1%	341	+11,8%	419	+22,9%
Résultat financier hors intérêts	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%	0	+0,0%
Résultat exceptionnel	-167	-175,6%	781		-426	-158,4%	-1 316	+208,9%	662	
Epargne brute	6 411	+28,2%	9 668	+50,8%	7 717	-21,2%	6 985	-9,5%	8 984	+28,6%
Amortissement du capital courant	1 735	+7,1%	1 767	+1,8%	1 781	+0,8%	1 828	+2,6%	1 911	+4,5%
Epargne nette	4 676	+38,4%	7 901	+69,0%	5 936	-26,1%	5 157	-13,1%	7 073	+37,1%
Epargne brute (hors produits exceptionnels)	6 243	+36,0%	8 259	+32,3%	7 227	-12,5%	6 422	-11,1%	8 250	+28,4%
Epargne nette (hors produits exceptionnels)	4 508	+51,7%	6 492	+44,0%	5 446	-16,1%	4 594	-15,6%	6 339	+38,0%



L'EPARGNE DE GESTION est constituée de la différence entre les produits et les charges de gestion (hors résultat exceptionnel et financier). Elle est un **indicateur important de la capacité dynamique de la collectivité à générer de l'autofinancement**

L'EPARGNE BRUTE reprend le ratio précédent diminué des charges d'intérêt de la dette et impacté des résultats exceptionnel et financier (*positif ou négatif*)

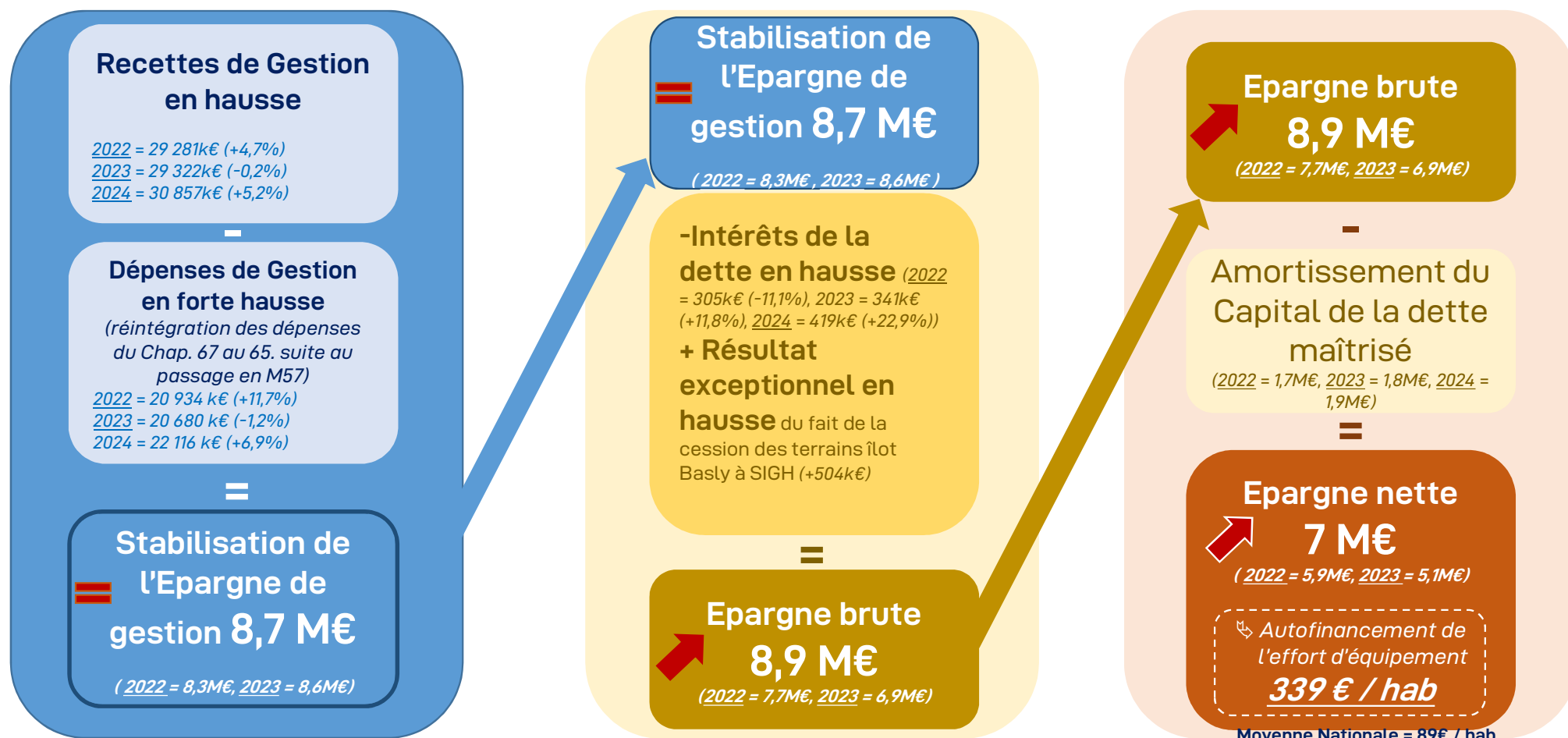
L'EPARGNE NETTE correspond à l'épargne brute diminuée de l'amortissement en Capital des emprunts. **Ce ratio mesure l'autofinancement effectif de la collectivité**

LE RATIO DE SOLVABILITE (ou capacité de désendettement) est calculé en rapportant le Capital de la dette (15 209k€) à l'épargne brute (8 984€). Il est de **1,69 années** en 2024 (il faudrait 1,69 années d'épargne pour rembourser l'intégralité de la dette), **si l'on corrige ce ratio en retranchant les produits exceptionnels on obtient une capacité de désendettement de 1,84 années.**



I – EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICES 2020 A 2024

F. Conclusions sur l'exécution de la section de fonctionnement 2024



Moyenne Nationale = 89€ / hab

Communes de 15 à 25 000hab – Source La Banque Postale



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

A. Une loi spéciale promulguée en l'attente de l'adoption d'une Loi de Finances pour 2025

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

2024

2025



5 Décembre 2024

Démission du gouvernement à la suite de la motion de censure sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 de la Constitution) entraînant la **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers**



20 Décembre 2024

Promulgation de la Loi **Spéciale** (art. 47 de la Constitution et 45 de la LOLF)



30 Décembre 2024

Promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 de la constitution) **pour assurer la continuité des services publics**



15 Janvier 2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) au Sénat



5 Février 2025

Adoption du projet de loi de finances (PLF) à l'Assemblée Nationale en application de l'Article 49.3 de la Constitution

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ENCADRANT LA MISE EN PLACE D'UNE LOI SPECIALE JUSQU'À L'ADOPTION D'UNE LOI DE FINANCES

Art. 47 de la Constitution : organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances. Les alinéas 3 et 4 de cet article peuvent être utilisés

Art. 45 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) : organise la procédure à suivre en cas d'actionnement de l'alinéa 4 de l'article 47 de la Constitution



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

A. Une loi spéciale promulguée en l'attente de l'adoption d'une Loi de Finances pour 2025

MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES



Art. 1 : Autorise, en l'attente du vote d'une nouvelle Loi de Finances, la **perception des ressources de l'Etat ainsi que des impositions des Collectivités Locales.**

Art. 2 : Garantit la perception par les Collectivités Locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat (FCTVA, dotations...)

CREDITS LOI SPECIALE 2025 = CREDITS LOI DE FINANCE 2024

Le décret du 30 Décembre 2024 a ouvert des crédits uniquement pour les « services votés », c'est-à-dire **dans la limite des crédits inscrits en Loi de finances pour 2024**. Cette référence constituait une limite haute à ne pas dépasser, mais les crédits ouverts pouvaient être inférieurs.

Il était également précisé qu'**aucune dépense nouvelle** (*sauf urgence nationale*) **ne serait mise en œuvre avant le vote d'une nouvelle Loi de Finances.**

Des précisions étaient également apportées pour certaines dépenses :

- *Seuls pouvaient être financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent*
- *Les mesures de revalorisations salariales seraient mises en attente*
- *Les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers étaient suspendus*

L'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de Loi de Finances pour 2025, et la promulgation définitive à venir de la Loi, met fin à l'application de la Loi Spéciale.



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

B. Les principales dispositions du projet de Loi de Finances 2025

PRINCIPALES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Contribution des collectivités au redressement des comptes publics

Effort demandé aux Collectivités **2,2Mds€**

(au lieu de 5Mds€ initialement prévus)

Le projet de Loi de Finances adopté à l'Assemblée Nationale ramène à **2,2 Milliards d'euros** l'effort demandé aux Collectivités pour le redressement des comptes publics.

Par ailleurs le dispositif finalement retenu devrait toucher **2099 Collectivités**, au lieu des 450 initialement prévues.

👉 La Ville de Denain devrait être exonérée de cet effort du fait de son éligibilité à la DSU

Evolution des dotations et de la péréquation

Hausse de l'enveloppe DSU **140M€ (+5%)**

Financée par un prélèvement sur la Dotation Forfaitaire

👉 La commune pourrait être impactée et voir son montant de Dotation Forfaitaire diminuer

Prélèvements sur recettes (PSR)

Abandon de la baisse du taux de FCTVA

Le projet de Loi de Finances adopté à l'Assemblée Nationale revient sur la proposition initiale de baisse du taux de FCTVA de 16,404% à 14,85%.

Concours financiers de l'Etat

Dotation Politique de la Ville (DPV)
préservée

Baisse de l'enveloppe DSIL

Baisse de l'enveloppe « Fonds Vert »

Création d'un Fonds Territorial Climat

Valeurs locatives cadastrales

Revalorisation de 1,7%

Indexation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

Cotisations CNRACL

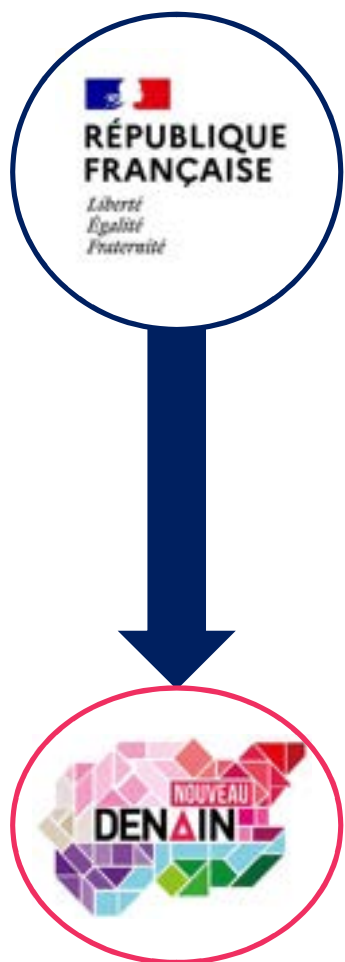
Hausse du taux de cotisation

Passage de 31,65% à **34,65%**



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

C. Les liens financiers entre l'état et la ville – Focus sur les dotations



3 Dotations versées indépendamment de leur affectation en Fonctionnement

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Constituée de 3 parts : la dotation forfaitaire notifiée en N-1, la prise en compte de l'évolution de la population entre les deux années, un éventuel écrêtement visant à financer la péréquation verticale (calculé sur la situation du potentiel fiscal / habitant de la commune au regard de celui constaté pour l'ensemble des communes)

❖ La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Constituée de 2 parts : l'« attribution spontanée » correspondant au montant global de la DSU en N-1 et la part dite « progression de la DSU » calculée en fonction de l'indice d'éligibilité de la commune, d'une valeur de point, de coefficients multiplicateurs facteurs du rang de classement et de la population classée en QPV et ZFU

❖ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Constituée de 2 parts : la part principale visant à corriger les insuffisances de potentiel financier, et la part « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la Taxe Professionnelle.
⚡ La commune n'est éligible qu'à la part principale

1 Dotation octroyée sur projets

❖ La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Son montant varie en fonction des projets présentés par la commune et leur éligibilité

Dotations estimées 2025

DGF = 3,5M€ (reconduction de l'attribution 2024 au vu des dispositions du PLF 2025)

DSU = 9M€ (application du taux d'évolution de l'enveloppe nationale, à confirmer)

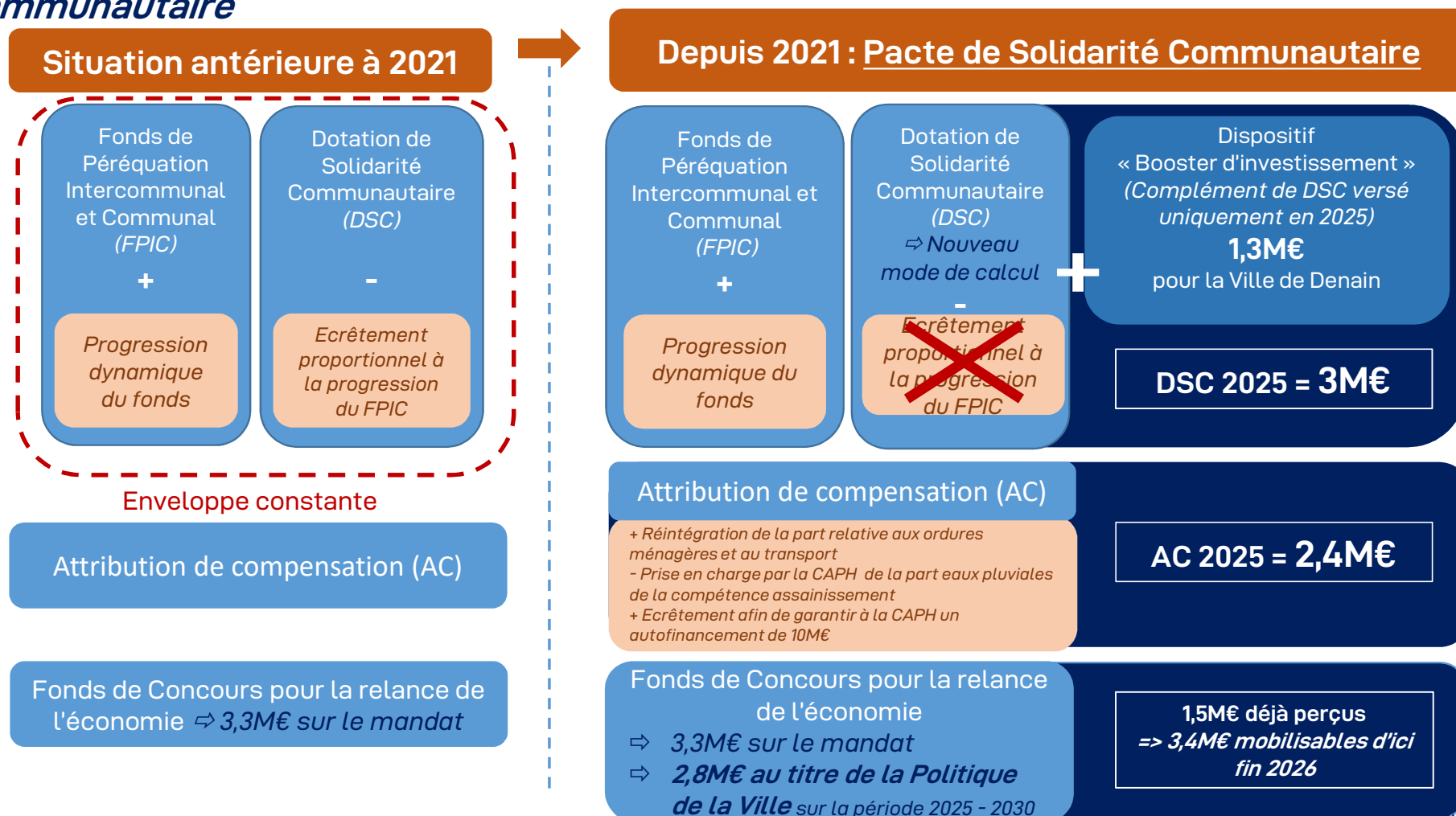
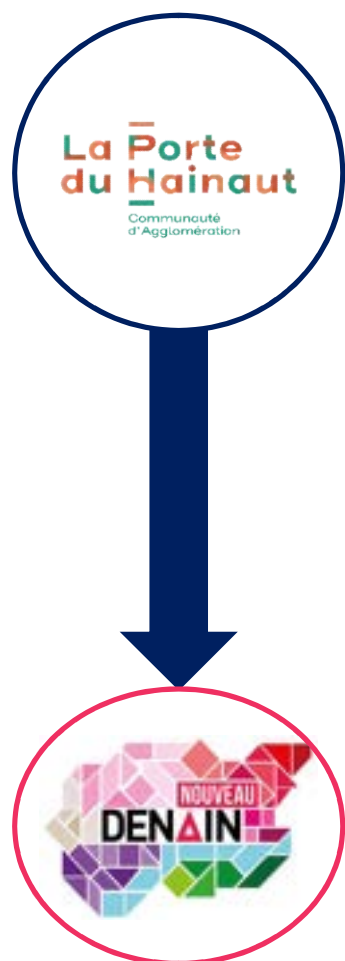
DNP = 355 k€ (reconduction de l'attribution 2024 au vu des dispositions du PLF 2025)

DPV = 1,2M€ (moyenne constatée sur les exercices précédents, attribution possible uniquement après le vote d'une Loi de Finances)



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

D. Les liens financiers entre la CAPH et la ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire

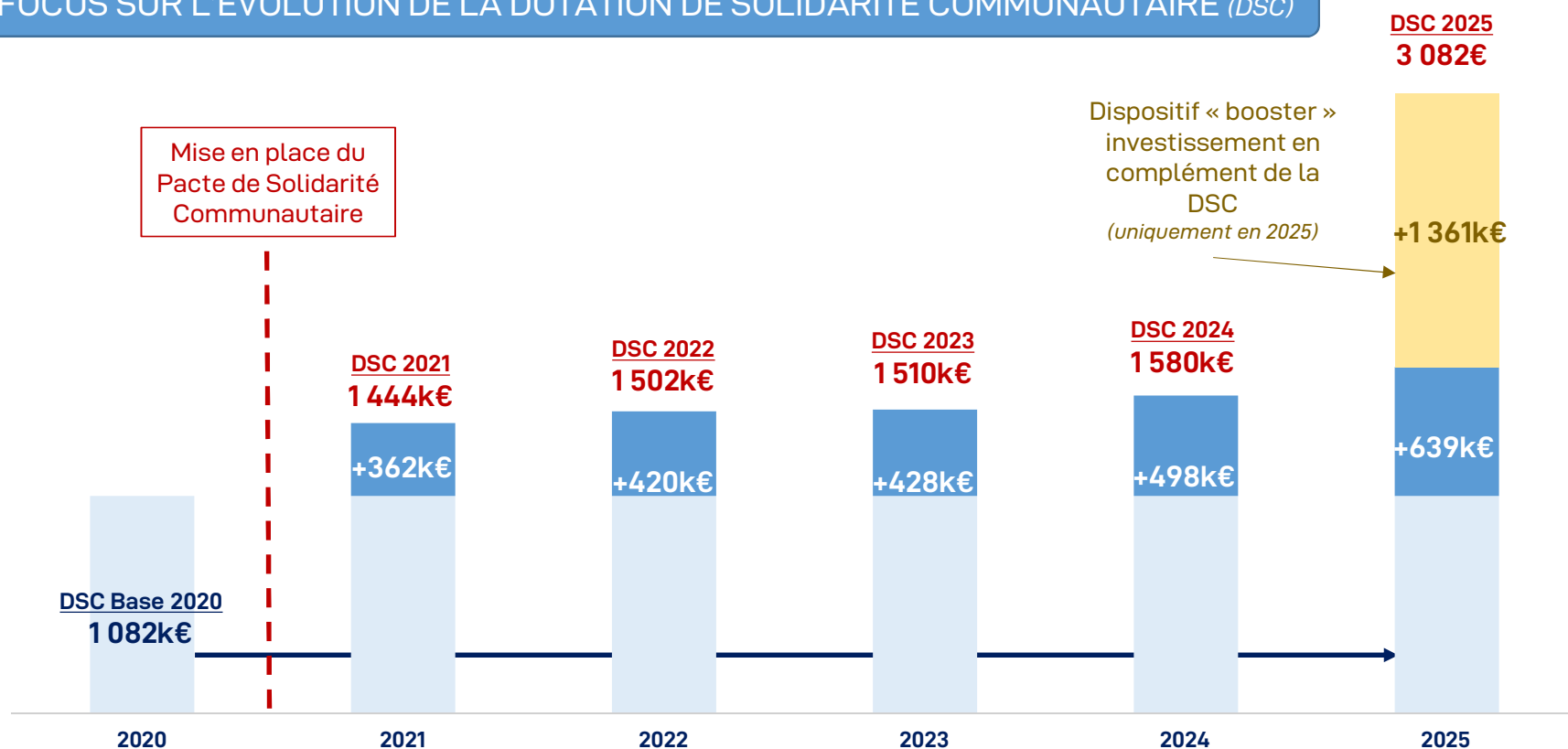




II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

D. Les liens financiers entre la CAPH et la ville – L'impact du Pacte de Solidarité Communautaire

FOCUS SUR L'EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)



Depuis la mise en place du Pacte de Solidarité Communautaire en 2021, la Ville de Denain a vu sa DSC majorée de **639k€** par rapport au montant de 2020. Cette dynamique sera complétée en 2025 par le « booster » investissement, qui portera exceptionnellement l'augmentation de DSC à **+2M€**



II – PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES 2025 – PROSPECTIVE APPLIQUEE AU BUDGET DE LA COMMUNE

E. Les éléments à prendre en compte dans la construction budgétaire 2025

DEPENSES

- **Une nécessaire maîtrise des charges à caractère général en dépit de facteurs d'augmentation exogènes.** (Chap 011)

L'enjeu de 2025 sera de poursuivre l'effort porté notamment sur les fluides et les postes de dépenses pouvant être impactés par l'inflation des prix (alimentation, carburant...). Il conviendra également d'intégrer le nouveau coût de l'assurance des bâtiments (+100k€ par rapport à 2023 avant les émeutes urbaines)

- **Une hausse maîtrisée de la masse salariale** (Chap 012)

L'année 2025 devrait connaître une hausse de la masse salariale d'environ 3% par rapport à 2024. Celle-ci est due aux effets des évolutions de carrières (GVT, avancements de grades, départs en retraite...), aux variations d'effectifs constatés, à l'augmentation du taux de cotisations retraites CNRACL. (de 31,65% à 34,65%, +78k€) et à l'affectation d'un agent du Syndicat des Grangettes (+55k€) par arrêté préfectoral.

- **Des dispositifs d'aide directe à la population maintenus** (Chap 65 coût total 462k€ tous dispositifs confondus)

RECETTES

- **Des produits de la fiscalité directe** (Chap 73) **qui bénéficieront d'une revalorisation des bases plus modeste** (+1,7%) que les exercices précédents.

☞ L'effet des implantations d'entreprises sur la zone des Pierres Blanches (Log's, Promoval, Lesaffre...) est décalé dans le temps du fait des exonérations de fiscalité liées à leur situation en ZFU

- **Une péréquation communautaire exceptionnellement dynamique** grâce au « booster d'investissement » de 1,3M€ venant en complément de la DSC habituelle (Chap. 73 – dispositif uniquement en 2025)

- **Une péréquation verticale** (Chap. 74) **uniquement en hausse sur la DSU**, au vu des dispositions du projet de Loi de Finances. Celle-ci pourrait, par ailleurs, être partiellement compensée par une réfaction de la Dotation Forfaitaire.

- **Des produits des services et du domaine** (Chap. 70) **devant rester stables**, du fait de la volonté du Conseil Municipal de maintenir une **tarification des services publics accessible à tous**, et dont le dynamisme potentiel reste principalement **lié aux remboursements du coût des fluides du Centre Aqualudique** par le concessionnaire.

☞ Si le coût des fluides augmente, la recette liée à leur remboursement par Prestalis augmentera dans la même proportion.



PARTIE III – ANALYSE ET TRAJECTOIRES BUDGETAIRES POUR 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2020 - 2024

	2020	Variations 2019/2020 hors RAR	2021	Variations 2020/2021 hors RAR	2022	Variations 2021/2022 hors RAR	2023	Variations 2022/2023 hors RAR	2024	RAR	Variations 2023/2024 hors RAR
Dépenses d'investissement hors dette	5 924	-54,7%	6 287	+6,1%	11 603	+84,5%	8 957	-22,8%	15 460		+72,6%
Dépenses d'équipement brut	5 646	-56,7%	6 112	+8,3%	11 591	+89,6%	8 687	-22,1%	14 795	8 500	+70,3%
Subventions d'investissement versées	260		146	-43,8%	0	-100,0%	69		33		-55,2%
Autres dépenses	18	-60,9%	29	+61,1%	12	-58,6%	219	+1 725,0%	632	47	+118,6%
Recettes d'investissement hors emprunts	3 877	-27,4%	2 650	-31,6%	1 492	-43,7%	4 727	+216,80%	6 752		+42,8%
FCTVA	1 219	-18,9%	1 785	+46,4%	775	-56,5%	873	+16,6%	1 559		+78,6%
Autres dotations	219	+87,2%	356	+62,6%	128	-64,0%	133	+3,9%	47		-64,7%
Subventions d'investissement reçues	2 392	-12,3%	502	-79,0%	559	+11,4%	3 688	+559,8%	4 802	4 017	+30,2%
Autres subventions	47	-95,3%	7	-85,1%	30	+328,57%	33	+10,0%	164	47	+397,0%
Besoin de financement de la section d'investissement	2 047	-73,5%	3 462	+69,1%	10 111	+192,1%	4 230	-58,2%	8 708		+105,9%
Epargne brute	6 411	+27,0%	9 668	+50,8%	7 671	-20,7%	6 985	-18,3%	8 984		+28,6%
Epargne brute utilisée au désendettement	1 735		1 766	+1,8%	1 781	+0,8%	1 828	+2,6%	1 911		+4,5%
Epargne brute corrigée du désendettement	4 676	-6,5%	7 902	+69,0%	5 890	-25,4%	5 157	-24,6%	7 073		+37,1%
Recours à l'endettement	0		0		119		0		0		

- ❖ **Les dépenses d'équipement connaissent une forte hausse (+73%),** du fait, notamment, du démarrage de la première phase opérationnelle du NPNRU. L'exercice 2024, devient ainsi celui où l'effort d'équipement par habitant a atteint son niveau record (716€/hab contre 395€ en moyenne nationale et 363€ en moyenne régionale).
- ❖ **Les subventions d'investissement mobilisées ont, elles aussi, été importantes (4,8M€),** en partie du fait de l'avancement des travaux liés au NPNRU (Basly, Place Hôtel de Ville...)
- ❖ **Le niveau du FCTVA perçu est corrélé au montant des dépenses d'investissement de 2022 (16,404% des dépenses éligibles),** qui était un exercice marqué par d'importantes dépenses d'équipement (11,6M€)
- ❖ **Le besoin de financement de la section d'investissement est donc élevé (8,7M€ contre 4,2M€ en 2023) et est intégralement compensé par l'épargne.** La commune a donc pu reconstituer du fonds de roulement nécessaire au financement des dépenses d'équipement futures.

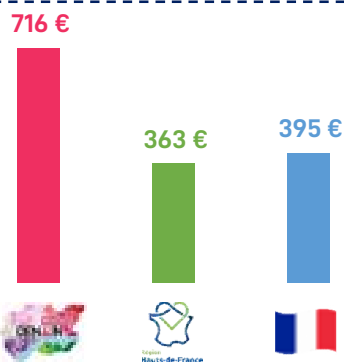


I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2020 - 2024

Dépenses
d'équipement

14,8 M€

716 € / hab



Moyennes / hab

Données villes de 20 à 50 000 hab – source DGCL

Aménagement Urbain =

8,9M€

(427€ / hab)



Ilot Basly = 3,8M€

Dont :

*Recyclage foncier (convention EPF)
= 2,5M€*

Aménagements = 1,3M€



Place Centre Ville = 3,1M€



Voiries = 2M€

(Rues P.Nève/Casanova 293k€, Bd du 8 Mai 291k€, rue de la Pyramide 228k€, rue Blanqui 180k€, Allée des Peulpliers 135k€, Carrefour Leclerc/Desandrouins 86k€, Rue Duysburgh 70k€, Rue Dewismes 68k€, Carrefour Jaures/Barbusse 68k€, Allée de la Paix 63k€, CD40/Rue Delinsel 53k€...)

Sécurisation = 0,4M€

(17€ / hab)



Sécurisation contre les implantations
illégalles = 0,3M€



Feux intelligents = 0,1M€

Bâtiments et équipements

publics = 3,1M€

(150€ / hab)



Pumptrack Parc Zola = 1,3M€



Sacré Cœur = 0,6M€



Forum (+ démolition Salle Aragon) = 0,6M€



Ecole Berthelot = 0,4M€



Eglise Saint Martin = 0,2M€

Résilience = 1 M€

(48€ / hab)



Eclairage LED (éclairage public + bâtiments)
= 0,7M€



Cour Oasis Ecole Michelet = 0,2M€



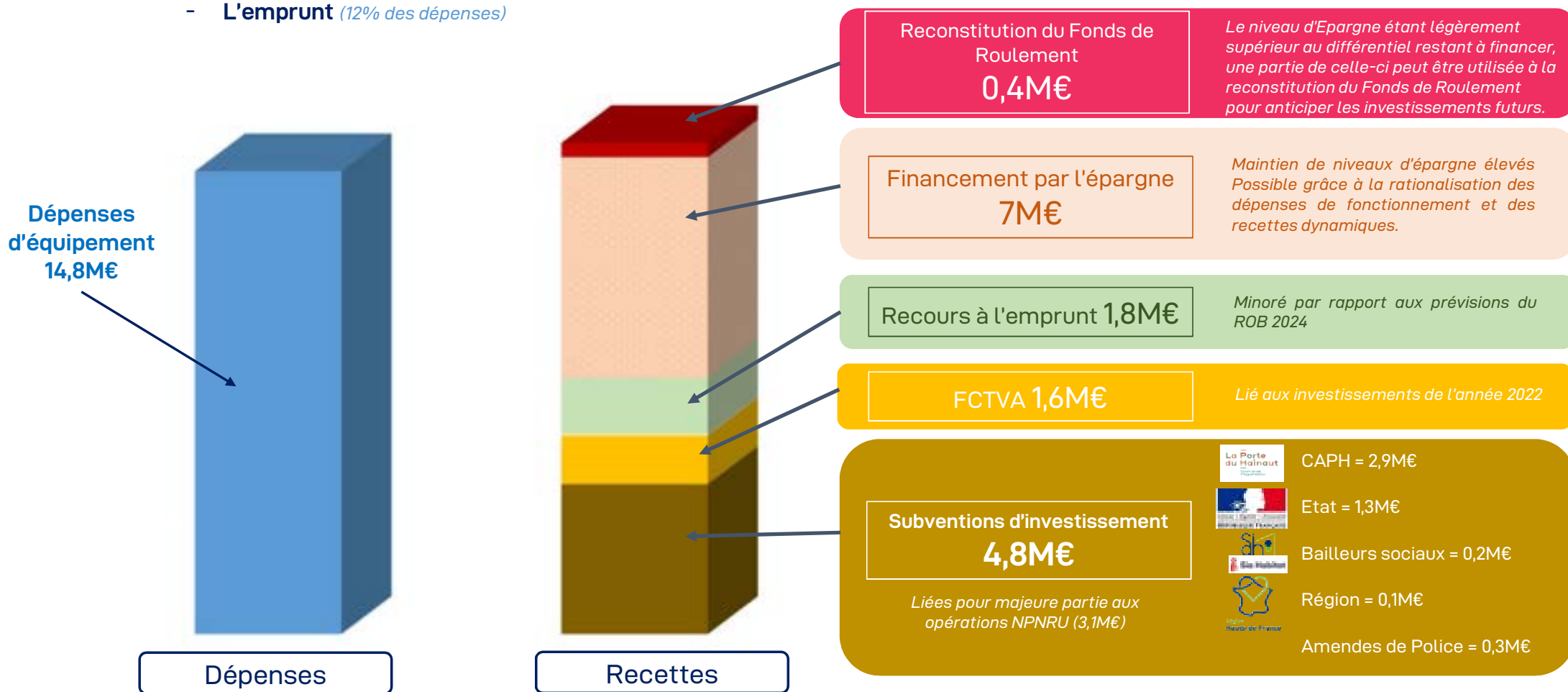
Renaturation = 0,1M€



I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2020 - 2024

En 2024, le financement des dépenses d'investissement s'opère principalement par :

- **L'autofinancement** (45% des dépenses)
- **Les subventions d'investissement** (43% des dépenses)
- **L'emprunt** (12% des dépenses)



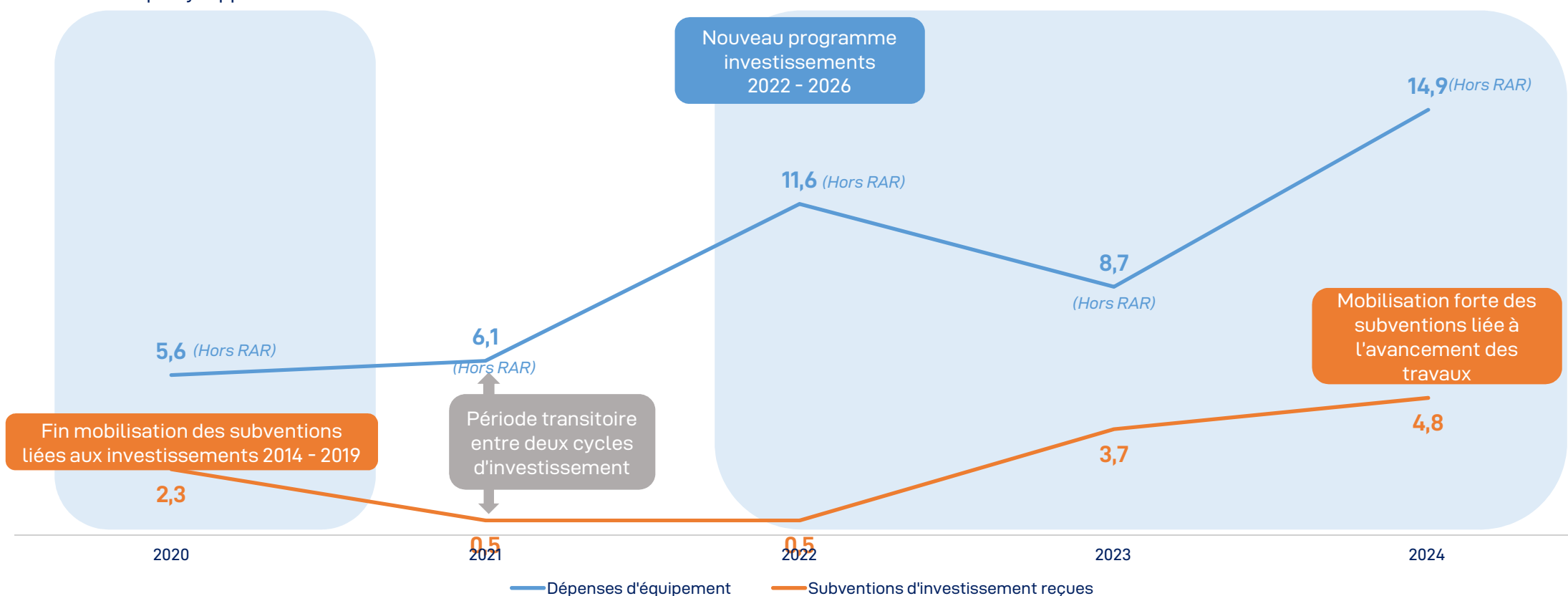


I – L'EFFORT D'INVESTISSEMENT ET SON MODE DE FINANCEMENT 2020 - 2024

FOCUS SUR LE CYCLE DE MOBILISATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La mobilisation des subventions d'équipement est un facteur primordial de la construction budgétaire et répond à un schéma précis basé sur le décalage systématique entre le mandatement de la dépense et celui de la mobilisation des subventions.

Pour y faire face, la Collectivité doit donc anticiper un niveau de Trésorerie suffisant pour financer la totalité de la dépense avant de pouvoir solliciter le versement de la recette qui s'y rapporte.



Données en M€



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Les engagements pluri-annuels

EN INVESTISSEMENT



RENOVATION URBAINE FAUBOURG DUCHATEAU

2010 – 002 : Rénovation Urbaine Faubourg Duchateau - Aménagements

2013 – 005 : Rénovation Urbaine Faubourg Duchateau - Equipements



VOIRIE – ESPACES PUBLICS

2016 – 007 : Rénovation Urbaine Nouveau Monde (rues Merrheim et Dussoubs)

2018 – 011 : Rénovation et requalification des espaces publics



NPNRU

2023 – 017 : NPNRU - Aménagements

2023 – 018 : NPNRU - Equipements



PATRIMOINE EQUIPEMENTS PUBLICS

2018 – 010 : Rénovation / Construction du Groupe Scolaire Berthelot

2021 – 018 : Aménagement du Stade Bayard



PATRIMOINE EGLISES ou ex-EGLISES

2017 – 009 : Rénovation de l'Eglise St Martin

2023 – 016 : Réhabilitation du Sacré Coeur



AP ayant vocation à être clôturées en 2025 du fait de l'achèvement des travaux

10

Opérations
gérées en
AP / CP

EN FONCTIONNEMENT

(Autorisations d'Engagements / Crédits de Paiement)



2018 – 012 : Aide aux loyers commerciaux



2018 – 013 : Aide à l'accession à la propriété



2018 – 014 : Aide à l'amélioration de l'habitat du Parc Privé (OPAH-RU « Nouveau Denain »)

3

Opérations
gérées en
AE / CP



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

RENOVATION URBAINE – FAUBOURG DUCHATEAU (Détail)

**AP
2010-002**

*Faubourg Duchateau -
Aménagements*

AP 2010-002 Faubourg Duchateau - Aménagements	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION	
				Dépenses			Recettes							
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes			
Travaux + MOE +CSPS + Assainissement	11 661 347,18	11 661 347,18	8 377 326,54									11 661 347,18	8 377 326,54	
Etudes – Missions – Concertations	842 680,07	842 680,07	644 859,05	PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS OPERATION A CLÔTURER EN 2025									842 680,07	644 859,05
Aménagements complémentaires	785 632,08	569 457,93	0,00									569 457,93	0,00	
TOTAL / ANNEE	13 289 659,33	13 073 485,18	9 022 185,59									13 073 485,18	9 022 185,59	

PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS
OPERATION A CLÔTURER EN 2025

**AP
2013-005**

*Faubourg Duchateau -
Equipements*

AP 2013-005 Faubourg Duchateau - Equipements	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Maison de Quartier	3 802 612,38	3 802 612,38	2 416 813,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 802 612,38	2 416 813,82
Ecole Patrick Roy	4 656 464,35	4 592 964,35	3 726 006,98	0,00	63 500,00	63 500,00	0,00	679 500,00	679 500,00	0,00	0,00	4 656 464,35	4 405 506,98
Mobilier	159 841,28	159 841,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 841,28	0,00
Réhabilitation Ecole Pascal	4 436,40	4 436,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,40	0,00
TOTAL / ANNEE	8 623 354,41	8 559 854,41	6 142 820,80	0,00	63 500,00	63 500,00	0,00	679 500,00	679 500,00	0,00	0,00	8 623 354,41	6 822 320,80



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

RENOVATION URBAINE FAUBOURG DUCHATEAU (Synthèse)



	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2010 – 002 : Fbg Duchateau - Aménagements	13 073 485,18	0,00	13 073 485,18	9 022 185,59	0,00	9 022 185,59	4 051 299,59
2010 – 002 : Fbg Duchateau - Equipements	8 559 854,41	63 500,00	8 623 354,41	6 142 820,80	679 500,00	6 822 320,80	1 801 033,61
TOTAL RENOVATION URBAINE FBG DUCHATEAU	21 633 339,58	63 500,00	21 696 839,59	15 965 218,99	679 500,00	15 844 506,39	5 852 333,20

Dépenses

21,6M€

—

Recettes

15,8M€

=

Coût Net Ville

5,8M€



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024 et n°3 du 10 Octobre 2024)

VOIRIE – ESPACES PUBLICS (Détail)

AP
2016-007

Rénovation Urbaine
Nouveau Monde

Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION	
			Dépenses			Recettes							
			Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes			
1 288 271,18	1 288 271,18	1 059 106,35									1 288 271,18	1 059 106,35	
691 231,67	418 487,24	0,00	PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS OPERATION A CLÔTURER EN 2025 INTEGRATION DANS L'AP 2023-017 NPNRU - AMENAGEMENTS									418 487,24	0,00
340 076,00	340 076,00	0,00										340 076,00	0,00
2 319 578,85	2 046 834,42	1 059 106,35									2 046 834,42	1 059 106,35	

PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS
OPERATION A CLÔTURER EN 2025
INTEGRATION DANS L'AP 2023-017
NPNRU - AMENAGEMENTS

AP
2018-011

Rénovation et
requalification des
espaces publics

Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
			Dépenses			Recettes						
			Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
10 330 681,26	9 475 767,95	1 647 470,05	745 421,35	1 500 000,00	2 245 421,35	150 472,80	750 000,00	900 472,80	0,00	246 060,00	11 721 189,30	2 794 002,85
10 330 681,26	9 475 767,95	1 647 470,05	745 421,35	1 500 000,00	2 245 421,35	150 472,80	750 000,00	900 472,80	0,00	246 060,00	11 721 189,30	2 794 002,85



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024 et n°3 du 10 Octobre 2024)

VOIRIE – ESPACES PUBLICS (Synthèse)



	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2016 – 007 : Rénovation Urbaine – Nouveau Monde	2 046 834,42	0,00	2 046 834,42	1 059 106,35	0,00	1 059 106,35	987 728,07
2018 – 011 : Rénovation et requalification des espaces publics	9 475 767,95	2 245 421,35	11 721 189,30	1 647 470,05	1 146 532,80	2 794 002,85	8 927 186,45
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	11 522 602,37	2 245 421,35	13 768 023,72	2 706 576,40	150 472,80	3 853 109,20	9 914 914,52

Dépenses

13,7M€

—

Recettes

3,8M€

=

Coût Net Ville

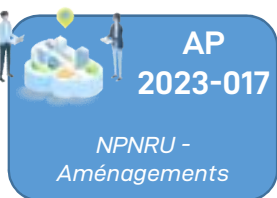
9,9M€

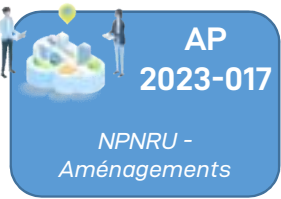


II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

NPNRU (Détail)



	Montant TTC <i>(voté lors de la création de l'AP)</i>	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Place de Centre Ville / Villars Ouest (îlot B13)	10 324 479,00	3 421 474,93	1 565 415,77	1 722 654,48	3 070 477,00	4 793 131,48	1 962 483,08	2 605 329,43	4 567 812,51	2 109 872,59	2 072 722,39	10 324 479,00	8 205 950,67
Place Wilson / Villars (îlots C6/C7)	6 682 641,00	0,00	0,00	3 300,00	120 000,00	123 300,00	0,00	0,00	0,00	6 559 341,00	3 902 901,82	6 682 641,00	3 902 901,82
Mascaux / Enghien (îlots C11/C9)	1 862 290,80	13 630,45	404 307,00	13 733,32	100 000,00	113 733,32	0,00	199 119,38	199 119,38	1 734 927,03	571 256,81	1 862 290,80	1 174 683,19
Démolition Salle Aragon et Annexe Mairie	914 325,04	390 834,64	0,00	479 930,40	43 560,00	523 490,40	0,00	0,00	0,00	0,00	189 236,54	914 325,04	189 236,54
Ilot Basly	5 956 287,17	1 095 269,64	1 253 123,26	625 486,15	2 200 000,00	2 825 486,15	255 069,03	829 860,00	1 084 929,03	2 035 531,38	2 076 163,26	5 956 287,17	4 414 215,55
Aménagements communs Crèche / Ecole Sand (îlot B9)	930 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	680 000,00	0,00	930 000,00	0,00
TOTAL / ANNEE	26 670 023,01	4 921 209,66	3 222 846,03	2 845 104,35	5 784 037,00	8 629 141,35	2 217 552,11	3 634 308,81	5 851 860,92	13 119 672,00	8 812 280,82	26 670 023,01	17 886 987,77



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

NPNRU (Détail)



AP 2023-018 <i>NPNRU - Equipements</i>	Montant TTC <i>(voté lors de la création de l'AP)</i>	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Ecole Condorcet	7 662 873,53	57 511,00	0,00	295 864,00	500 000,00	795 864,00	0,00	218 953,28	218 953,28	6 809 498,53	3 833 580,53	7 662 873,53	4 052 533,81
Groupe Scolaire Wilson	8 239 703,00	29 016,00	0,00	18 456,00	650 000,00	668 456,00	0,00	0,00	0,00	7 542 231,00	7 691 437,37	8 239 703,00	7 691 437,37
Autres équipements <i>(Forum, Espace Petite Enfance...)</i>	4 103 435,78	552 989,73	360 000,00	1 218 389,39	2 332 056,66	3 550 446,05	840 000,00	744 576,00	1 584 576,00	0,00	473 764,64	4 103 435,78	2 418 340,64
TOTAL / ANNEE	20 006 012,31	639 516,73	360 000,00	1 532 709,39	3 482 056,66	5 014 766,05	840 000,00	963 529,28	1 803 529,28	14 351 729,53	11 998 782,54	20 006 012,31	14 162 311,82



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

NPNRU (Synthèse)



	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2023 – 017 : NPNRU - Aménagements	4 921 209,66	21 748 813,35	26 670 023,01	3 222 846,03	14 664 141,74	17 886 987,77	8 783 035,24
2023 – 018 : NPNRU - Equipements	639 516,73	19 366 495,58	20 006 012,31	360 000,00	13 802 311,82	14 162 311,82	5 843 700,49
TOTAL NPNRU	5 560 726,39	41 115 308,93	46 676 035,32	3 582 846,03	28 466 453,56	32 049 299,59	14 626 735,73

Dépenses

46,7M€

—

Recettes

32M€

=

Coût Net Ville

14,7M€



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

PATRIMOINE – EQUIPEMENTS PUBLICS (Detail)



Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
			Dépenses			Recettes						
			Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
6 899 656,47	6 946 304,61	2 252 205,39									6 946 304,61	2 252 205,39
1 014 448,04	967 241,59	0,00	PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS OPERATION A CLÔTURER EN 2025								967 241,59	0,00
7 914 104,51	7 913 546,20	2 252 205,39									7 913 546,20	2 252 205,39

PAS DE CREDITS NOUVEAUX PREVUS
OPERATION A CLÔTURER EN 2025



Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
			Dépenses			Recettes						
			Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
8 071 463,00	3 252 093,83	1 742 244,10	45 144,00	50 000,00	95 144,00	0,00	0,00	0,00	4 724 225,17	4 066 812,07	8 071 463,00	5 809 056,17
905 611,25	255 069,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 541,94	0,00	905 611,25	0,00
8 977 074,25	3 507 163,14	1 742 244,10	45 144,00	50 000,00	95 144,00	0,00	0,00	0,00	5 374 767,11	4 066 812,07	8 977 074,25	5 809 056,17



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

PATRIMOINE – EQUIPEMENTS PUBLICS (Synthèse)



	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2018 – 010 : Rénovation / Construction Ecole Berthelot	7 913 546,20	0,00	7 913 546,20	2 252 205,39	0,00	2 252 205,39	5 661 340,81
2021 – 015 : Aménagement du Stade Bayard	3 507 162,99	5 469 911,11	8 977 074,25	1 742 244,10	4 066 812,07	5 809 056,17	3 168 018,08
TOTAL NPNRU	11 420 708,99	5 469 911,11	16 890 620,10	2 937 676,75	5 123 584,81	8 061 261,56	8 829 358,89

Dépenses

16,9M€

—

Recettes

8M€

=

Coût Net Ville

8,9M€



AP
2017-009

Rénovation de l'Eglise
Saint Martin

II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

PATRIMOINE – EGLISES ou ex-EGLISES(Détail)

AP 2017-009 Rénovation de l'Eglise Saint Martin	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Création de vitraux	1 952 761,27	1 394 068,78	0,00	11 635,49	94 000,00	105 635,49	0,00	0,00	0,00	453 057,00	0,00	1 952 761,27	0,00
Travaux	2 641 256,09	1 542 540,52	825 140,78	19 711,64	106 000,00	125 711,64	0,00	0,00	0,00	973 003,93	437 952,07	2 641 256,09	1 263 092,85
Dépenses diverses	33 063,99	23 980,51	0,00	612,00	0,00	612,00	0,00	0,00	0,00	8 471,48	0,00	33 063,99	0,00
TOTAL / ANNEE	4 627 081,35	2 960 589,81	825 140,78	31 959,13	200 000,00	231 959,13	0,00	0,00	0,00	1 434 532,41	437 952,07	4 627 081,35	1 263 092,85

AP
2023-016

Réhabilitation du
Sacré - Coeur

AP 2023-016 Réhabilitation du Sacré - Coeur	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Travaux	2 639 758,80	514 369,22	157 209,87	811 092,70	700 000,00	1 511 092,70	157 209,87	300 000,00	457 209,87	614 296,88	857 360,74	2 639 758,80	1 471 780,48
Honoraires	236 250,00	55 163,67	0,00	16 671,33	0,00	16 671,33	0,00	0,00	0,00	164 415,00	0,00	236 250,00	0,00
TOTAL / ANNEE	2 876 008,80	569 532,89	157 209,87	827 764,03	700 000,00	1 527 764,03	157 209,87	300 000,00	457 209,87	778 711,88	857 360,74	2 876 008,80	1 471 780,48



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°3 du 11 Avril 2024)

PATRIMOINE – EGLISES ou ex-EGLISES (Synthèse)



	DEPENSES TTC			RECETTES (dont FCTVA)			COÛT NET VILLE
	Mandaté	Restant à payer	TOTAL DEPENSES	Perçu	Restant à percevoir	TOTAL RECETTES	
2017 – 009 : Rénovation de l'Eglise Saint Martin	2 960 589,81	1 666 491,54	4 627 081,35	825 140,78	437 952,07	1 263 092,85	3 363 988,50
2023 – 016 : Réhabilitation du Sacré Coeur	569 532,89	2 306 475,91	2 876 008,80	157 209,87	1 314 570,61	1 471 780,48	1 404 228,32
TOTAL EGLISES ou ex-EGLISES	3 530 122,70	3 972 967,45	7 503 090,15	982 350,65	1 752 522,68	2 734 873,33	4 768 216,82

Dépenses

7,5M€

—

Recettes

2,7M€

=

Coût Net Ville

4,8M€



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°1 du 11 Avril 2024)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)



AE 2018-012

Aide aux loyers
commerciaux

 AE 2018-012 Aide aux loyers commerciaux	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide aux loyers commerciaux	242 576,38	146 201,38	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	66 375,00	0,00	242 576,38	0,00
TOTAL / ANNEE	242 576,38	146 201,38	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	66 375,00	0,00	242 576,38	0,00



AE 2020-013

Aide à l'accèsion à la
propriété

AE 2020-013 Aide à l'accession à la propriété	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide à l'accession à la propriété	623 500,00	462 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	623 500,00	0,00
TOTAL / ANNEE	623 500,00	462 500,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	623 500,00	0,00



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

A. Etat des engagements pluri-annuels au 1^{er} Janvier 2025 (actualisés par la délibération n°1 du 11 Avril 2024)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE/CP en fonctionnement)



**AE
2020-014**

Aide à l'amélioration
de l'habitat du parc
privé (OPAH-RU)

AE 2020-014 Aide à l'amélioration de l'habitat du parc privé (OPAH-RU)	Montant TTC	Dépenses antérieures à 2025	Recettes antérieures à 2025	2025						2026 et plus		TOTAL DEPENSES PAR OPERATION	TOTAL RECETTES PAR OPERATION
				Dépenses			Recettes						
				Report 2024	NI	Report + NI	Report 2024	NI	Report + NI	Dépenses	Recettes		
Aide à l'implantation sur le Centre Ville	360 000,00	17 914,68	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	286 085,32	0,00	360 000,00	0,00
Prime de sortie de vacance	47 000,00	4 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	47 000,00	0,00
Prime au regroupement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
Aide au ravalement de façade	79 200,00	11 516,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	42 684,00	0,00	79 200,00	0,00
TOTAL / ANNEE	511 200,00	33 430,68	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	357 769,32	0,00	511 200,00	0,00

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - SYNTHESE

642 k€

versés sur ces
dispositifs



72% Aide à l'accession à la propriété



23% Aide aux loyers commerciaux



5% Aide amélioration de l'habitat du parc privé

98

ménages

ont perçu l'aide à
l'accession à la propriété

11

commerces

ont perçu l'aide aux
loyers commerciaux

12

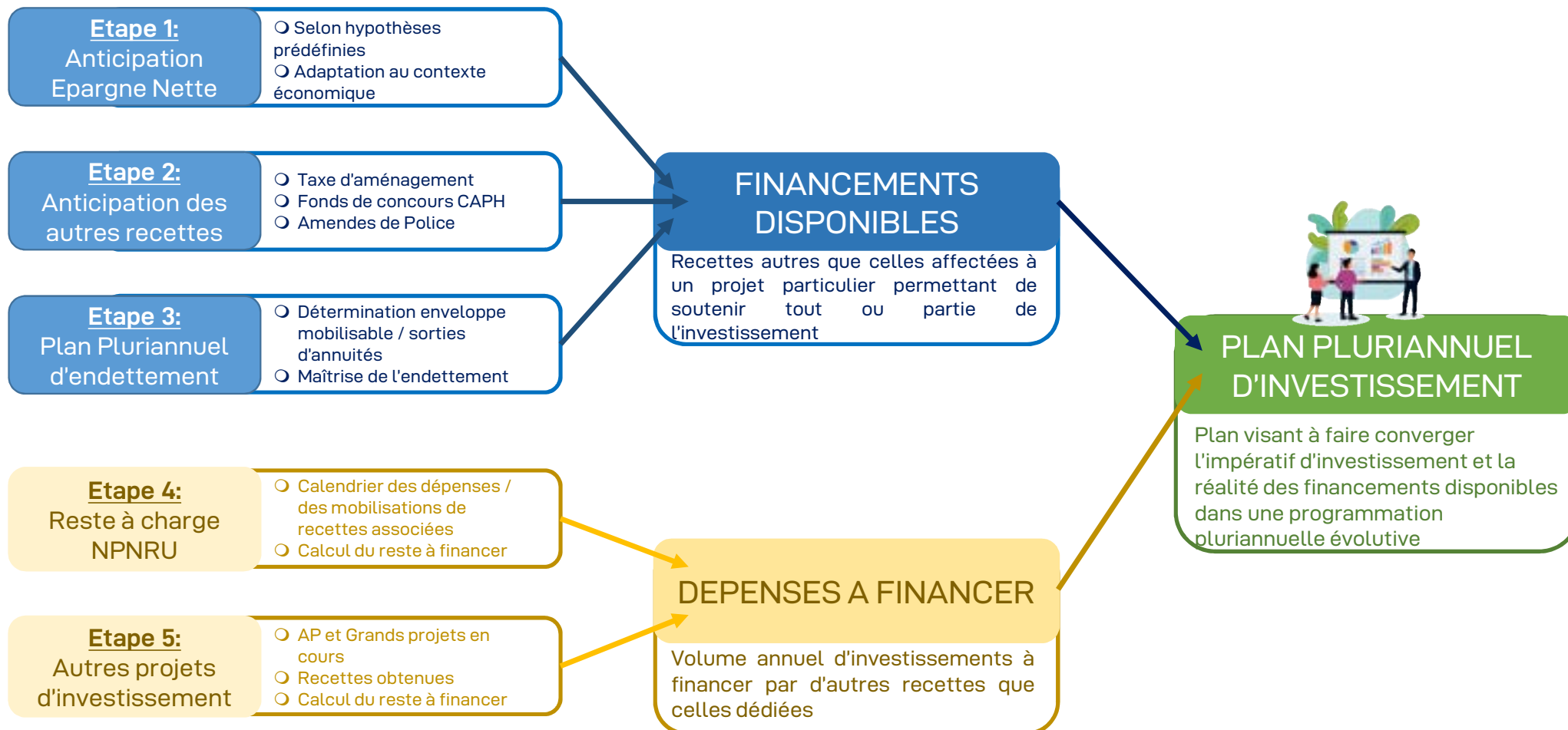
propriétaires
ont perçu l'aide à
l'amélioration de
l'habitat



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

SCHEMA DE CONSTRUCTION DU PPI – METHODOLOGIE DE TRAVAIL





II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 1 : CALCUL DE L'EPARGNE NETTE ESTIMEE

La première étape du PPI consiste à déterminer l'épargne nette potentiellement dégagée sur la période 2025 – 2032.
Pour ce faire, un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (*base de calcul, % d'évolution appliqué...*) et s'appliqueront de la façon suivante :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Charges à caractère général (+2% jusqu'en 2026 puis +1%)	6 564 428,78	7 328 434,31	7 399 741,49	7 471 761,75	7 544 502,21	7 617 970,07	7 692 172,61	7 767 117,17
Charges de personnel (+3% sur 2025 puis +1%)	13 079 468,00	13 210 262,68	13 342 365,31	13 475 788,96	13 610 546,57	13 746 652,32	13 884 118,84	14 022 960,03
Autres dépenses réelles (<i>selon simulation annuelle intérêts, stabilité autres dépenses, entre +05% et 1% en moyenne</i>)	3 202 130,81	3 221 061,87	3 223 477,79	3 255 085,86	3 264 669,03	3 282 637,23	3 304 913,92	3 331 729,86
TOTAL DEPENSES REELLES	22 846 027,59	22 759 758,86	23 965 584,59	24 202 636,57	24 419 718,09	24 647 259,62	24 881 205,37	25 121 807,06
Produits des services (+1% à partir de 2026)	1 142 382,47	1 142 382,47	1 153 806,29	1 165 344,36	1 176 997,80	1 188 767,78	1 200 655,45	1 212 662,01
Impôts et taxes (+1% sur les contributions directes et stabilité des autres recettes)	12 844 574,87	12 925 601,82	13 007 439,03	13 090 094,62	13 173 576,77	13 257 893,73	13 343 053,87	13 429 065,61
Dotations, subventions et participations (<i>DSU +5% en 2025 puis +2,5% en 2026 et 2027 puis stabilité</i>)	15 999 521,43	16 215 091,36	16 186 050,53	16 186 050,53	16 186 050,53	16 186 050,53	16 639 016,83	16 639 016,83
Autres recettes réelles (<i>stabilité des recettes</i>)	56 566,57	56 566,57	56 566,57	56 566,57	56 566,57	56 566,57	56 566,57	56 566,57
TOTAL RECETTES REELLES	30 043 045,34	30 339 642,22	30 403 862,42	30 498 056,08	30 593 191,67	30 689 278,61	30 239 292,72	31 337 311,02
EPARGNE BRUTE	7 197 017,75	6 579 883,35	6 438 277,83	6 295 419,51	6 173 473,58	6 042 018,99	6 358 087,36	6 215 503,95
Remboursement capital de la dette (<i>selon simulation annuelle</i>)	1 994 583,84	1 965 878,69	1 992 485,78	1 912 951,73	1 738 787,28	1 471 130,38	1 327 213,88	1 304 379,42
EPARGNE NETTE	5 202 433,91	4 614 004,66	4 445 795,05	4 382 467,78	4 434 686,30	4 570 888,61	5 030 873,48	4 911 124,53



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 2 : ESTIMATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors grands projets)

Dans la deuxième étape, il s'agit d'estimer les recettes d'investissement récurrentes, hors subventions liées aux grands projets.

Le FCTVA (récupération d'une partie de la TVA payée sur les dépenses d'équipements réalisées en N-2) n'est pas repris dans cette étape, puisque lié aux dépenses faites dans le cadre des projets d'investissement. Ces recettes seront mentionnées ultérieurement.

Comme pour l'étape précédente un certain nombre d'hypothèses ont été retenues (base de calcul, % d'évolution...) et donnent les projections suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taxe d'aménagement	645 891,83	644 395,98	520 799,41	519 418,48	46 035,41	45 805,23	45 576,20	45 348,32
Amendes de police	283 751,42	286 588,93	289 454,82	292 349,37	295 272,87	298 225,59	301 207,85	304 219,93
Fonds de concours CAPH	1 019 214,02	1 019 214,02	Pas de certitude sur la reconduction du dispositif de Fonds de concours de la CAPH, ni sur son montant, pour le mandat 2026 -2032					
Emprunt	1 800 000,00	1 700 000,00	2 500 000,00	1 800 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 748 857,27	3 650 198,94	3 310 254,23	2 611 767,85	2 041 308,27	2 044 030,83	2 046 784,05	2 049 568,25

Estimations prenant en compte la Taxe d'Aménagement relative aux nouvelles implantations d'entreprises sur la Zone des Pierres Blanches notamment

ETAPE 3 : Selon les estimations du Plan Pluriannuel d'Endettement (développé en Partie III du R.O.B)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (1)

NPNRU – EQUIPEMENTS (projections sur AP et hors AP actualisées)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Maison du projet	Dépenses	OPERATION DÉJÀ REALISEE								225 551,05
	Recettes									100 300,00
 Ecole Condorcet	Dépenses	500 000,00	5 508 453,33	3 361 973,33	972 492,34					10 750 800,00
	Recettes	218 953,48	3 488 551,30	2 026 254,90	1 433 439,92					7 167 199,59
 Ecole du Vieux-Denain	Dépenses	771 852,00	1 638 648,00	6 554 592,00	4 915 944,00	2 457 972,00				16 386 480,20
	Recettes			2 962 620,70	4 656 835,30	1 904 864,00				9 524 320,00
 Autres Equipements (Forum, Espace Petite Enfance...)	Dépenses	2 383 524,66	463 212,00	2 088 080,00	1 544 040,00					8 250 235,78
	Recettes	744 576,00	186 144,00	1 260 000,00	1 050 000,00					4 728 340,64
TOTAL EQUIPEMENTS	Dépenses	3 655 376,86	7 610 313,33	12 004 645,33	7 432 476,34	2 457 972,00	0,00	0,00	0,00	36 131 087,08
	Recettes	963 529,48	3 674 695,30	6 248 875,60	7 140 275,22	1 904 864,00	0,00	0,00	0,00	20 032 539,59



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (2)

NPNRU – AMENAGEMENT (projections sur AP et hors AP actualisées)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL OPERATION AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Place Gambetta	Dépenses	OPERATION DÉJÀ REALISEE								3 314 673,05
	Recettes									2 653 519,01
 Basly	Dépenses	2 200 000,00								4 926 603,77
	Recettes	829 860,83								3 048 841,15
 Mascaux	Dépenses	94 556,00	383 330,08	560 774,63						1 066 024,48
	Recettes	199 119,38	187 741,13	96 715,13						483 575,63
 Enghien	Dépenses	5 444,00	48 996,00	381 080,00	108 880,00					544 400,00
	Recettes		97 538,52	115 685,21	108 880,20	63 513,45				385 617,38
 Villars Ouest Place Centre Ville	Dépenses	3 063 682,34								9 727 906,10
	Recettes	2 605 329,43	254 922,38							6 485 270,74
 Duysburgh Villars	Dépenses	6 795,36	265 019,04	407 721,60						679 536,00
	Recettes		127 413,00	212 355,00	84 942,00					424 710,00
 Wilson	Dépenses		49 896,55	3 492 758,64	1 447 000,01					4 989 655,20
	Recettes			1 403 340,70	842 004,42	561 336,28				2 806 681,39
 Nève	Dépenses		76 167,00	16 321,50	16 321,50					108 810,00
	Recettes		38 536,88	23 122,13	15 414,75					77 073,75
 Allende/Villars	Dépenses		54 018,40	432 150,72	27 009,86					540 188,40
	Recettes		96 783,87	209 323,24	76 526,78					382 633,88
 Mousseron	Dépenses		22 113,00	176 904,00	11 056,50					221 130,00
	Recettes		39 619,13	85 687,88	31326,75					156 633,75
TOTAL AMENAGEMENT	Dépenses	5 370 477,70	899 540,07	5 467 711,09	1 610 267,87	0,00	0,00	0,00	0,00	26 118 927,00
	Recettes	3 634 309,64	842 554,90	2 146 229,29	1 159 094,90	624 849,73	0,00	0,00	0,00	16 904 556,71



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 4 : SYNTHESE DES DEPENSES LIEES AU NPNRU (3)

NPNRU – RECYCLAGE HABITAT

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
 Mascaux	Dépenses	203 640,00	703 440,00							
	Recettes	307 280,25	204 853,50							
TOTAL	Depenses	203 640,00	703 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172 500,00
	Recettes	307 280,25	204 853,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 267,50

RECAPITULATIF DES DEPENSES NPNRU

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL OPERATIONS AVEC DEPENSES ANTERIEURES
DEPENSES TOTALES NPNRU	9 229 494,56	9 213 293,40	17 472 356,42	9 042 744,21	2 457 972,00	0,00	0,00	0,00	63 592 009,97
Recettes estimées	4 905 119,36	4 722 103,70	8 395 104,89	8 299 370,12	2 529 713,73	0,00	0,00	0,00	37 961 363,77
DIFFERENTIEL A FINANCER	4 324 375,20	4 491 189,71	9 077 251,54	743 374,09	-71 741,73	0,00	0,00	0,00	25 630 646,20

Fin de la 1^{ère} Phase
NPNRU

2^{ème} pic de dépenses
attendu



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 5 : SYNTHESE DES DEPENSES AP EN COURS ET AUTRES PROJETS (1)

Cette étape recense les besoins de financements liés aux Autorisations de Programmes en cours (*Eglise Saint Martin, Sacré Cœur...*) et aux dépenses déjà connues ou estimées (*Vidéosurveillance, Centre Aquatique...*)
Les besoins de financements liés à ces programmes déjà lancés viendront en déduction des recettes estimées lors des deux précédentes étapes.

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
 Faubourg Duchateau Equipements	Dépenses	63 500,00							
	Recettes	679 500,00							
 Stade Bayard	Dépenses	50 000,00							
	Recettes								
 Eglise Saint Martin	Dépenses	200 000,00							
	Recettes								
 Requalification du Sacré-Cœur Phase1	Dépenses	700 000,00	778 711,00						
	Recettes	300 000,00	857 360,00						
 Voiries et Espaces Publics	Dépenses	1 500 000,00							
	Recettes								
 Vidéosurveillance	Dépenses	750 000,00							
	Recettes								
 Cours Oasis	Dépenses	300 000,00							
	Recettes								



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

ETAPE 5 : SYNTHESE DES DEPENSES AP EN COURS ET AUTRES PROJETS (2)

Cette étape recense les besoins de financements liés aux Autorisations de Programmes en cours (*Eglise Saint Martin, Sacré Cœur...*) et aux dépenses déjà connues ou estimées (*Vidéosurveillance, Centre Aquatique...*)

Les besoins de financements liés à ces programmes déjà lancés viendront en déduction des recettes estimées lors des deux précédentes étapes.

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
 Centre Aquatique (Remboursement CAPH)	Dépenses	675 387,87	675 387,87	675 387,87	675 387,87	675 387,87	675 387,87	675 387,87	675 387,87
	Recettes								
 ERBM Cités Minières (Remboursement CAPH)	Dépenses	139 680,00	139 680,00	139 680,00	139 680,00	139 680,00	139 680,00		
	Recettes								
TOTAL AP + AUTRES PROJETS	Dépenses	4 378 567,87	1 893 778,87	1 115 067,87	815 067,87	815 067,87	815 067,87	675 387,87	675 387,87
	Recettes	979 500,00	857 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

PLAN PLURIANNUEL DETAILLE

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Epargne Nette	5 202 433,91	4 614 004,66	4 445 792,05	4 382 467,78	4 434 686,30	4 570 888,61	5 030 873,48	4 911 124,53
Recettes d'investissement hors grands projets	1 948 857,27	1 950 198,94	810 254,23	811 767,85	341 308,27	344 030,83	346 784,05	349 568,25
Emprunt	1 800 000,00	1 700 000,00	2 500 000,00	1 800 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
FCTVA (16,404% des dépenses d'investissement N-2)	1 421 586,00	2 201 861,00	2 317 797,27	2 243 400,23	2 760 232,51	2 577 635,10	1 748 296,42	1 309 037,58
TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE	10 372 877,18	10 466 064,60	10 073 843,55	9 237 635,86	9 236 227,08	9 192 554,54	8 825 953,95	8 269 730,36

NPNRU*	4 324 375,20	4 491 189,70	9 077 251,53	743 374,09	-71 741,73	0,00	0,00	0,00
GRANDS PROJETS EN COURS*	3 399 067,87	1 036 418,87	1 115 067,87	815 067,87	815 067,87	815 067,87	675 387,87	675 387,87
AUTRES DEPENSES ANNUELLES*	2 000 000,00	4 000 000,00	0,00	7 500 000,00	8 500 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	7 000 000,00
REMBOURSEMENT CONVENTIONS EPF NON REPRISES NPNRU*	287 979,29	287 979,29						
TOTAL DEPENSES A FINANCER*	10 011 422,36	9 815 587,86	10 192 319,40	9 058 441,96	9 243 326,14	8 815 067,87	8 675 387,87	7 675 387,87

RESTE DISPONIBLE	361 454,82	650 476,74	-118 475,85	179 193,90	492 900,94	377 486,67	150 566,08	594 342,49
-------------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

* Les chiffres repris dans ce tableau correspondent au reste à charge sur chacune de ces opérations (Dépenses à payer – Recettes spécifiques perçues)



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Moyenne Nationale
1 – RATIOS DE STRUCTURE									
Ratio de Taille Financière (<i>Recettes Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 442€	1 456€	1 459€	1 464€	1 468€	1 473€	1 499€	1 504€	1 607 €
Rigidité des charges de structure (<i>Charges de Personnel + Intérêts de la Dette / RRF</i>)	44,84%	44,89%	45,24%	45,64%	45,97%	46,33%	46,02%	46,41%	52,83%
Indépendance Financière Globale (<i>Contributions directes + Produits de Ventes / RRF</i>)	30,77%	30,74%	30,98%	31,19%	31,41%	31,62%	31,38%	31,59%	54,32%
2 – RATIOS D'ÉPARGNE									
Taux d'Épargne de Gestion (<i>Épargne de Gestion / RRF</i>)	28,58%	26,33%	25,81%	25,37%	24,92%	24,47%	25,13%	24,68%	14,50%
Taux d'Épargne Brute (<i>Épargne Brute / RRF</i>)	23,96%	21,69%	21,18%	20,64%	20,18%	19,69%	20,35%	19,83%	13,07%
Taux d'Épargne Nette (<i>Épargne Nette / RRF</i>)	17,32%	15,21%	14,62%	14,37%	14,50%	14,89%	16,10%	15,67%	6,78%
3 – RATIOS D'EFFICACITÉ									
Niveau quantitatif de service rendu (<i>Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab</i>)	1 096€	1 140€	1 150€	1 161€	1 172€	1 183€	1 194€	1 206€	1 396€
Effort d'équipement (<i>Dépenses d'équipement / hab</i>)	749€	725€	892€	833€	565€	423€	416€	368€	395€
4 – RATIOS DE DETTE ET DE SOLVABILITÉ									
Dette par habitant (<i>Encours de dette / hab</i>)	720€	708€	732€	727€	725€	736€	754€	773€	963€
Taux d'endettement (<i>Encours de dette / RRF</i>)	49,98%	48,61%	50,18%	49,65%	49,37%	49,96%	50,28%	51,38%	59,92%
Taux de charge de la dette (<i>Annuité de la dette / RRF</i>)	7,94%	7,83%	7,91%	7,73%	7,17%	6,33%	5,83%	5,82%	7,84%
Poids fiscal de la dette (<i>Annuité de la dette / produit des contributions</i>)	29,44%	29,03%	29,09%	28,23%	26,00%	22,81%	21,17%	21,01%	16,66%
Capacité de désendettement (<i>Encours de dette / Épargne brute</i>)	2,09	2,24	2,37	2,41	2,45	2,54	2,47	2,59	4,10

Les ratios financiers restent globalement contenus avec une très légère dégradation dans le temps.

Ils traduisent la stratégie financière d'une épargne préservée au service d'un investissement ambitieux.



La projection de ces ratios se base sur les hypothèses ayant servi à construire le PPI (notamment l'étape 1). Elle tient compte de différentes projections, liées à la conjoncture économique et à la situation politique nationale à l'instant t, et établies selon un principe prudentiel.

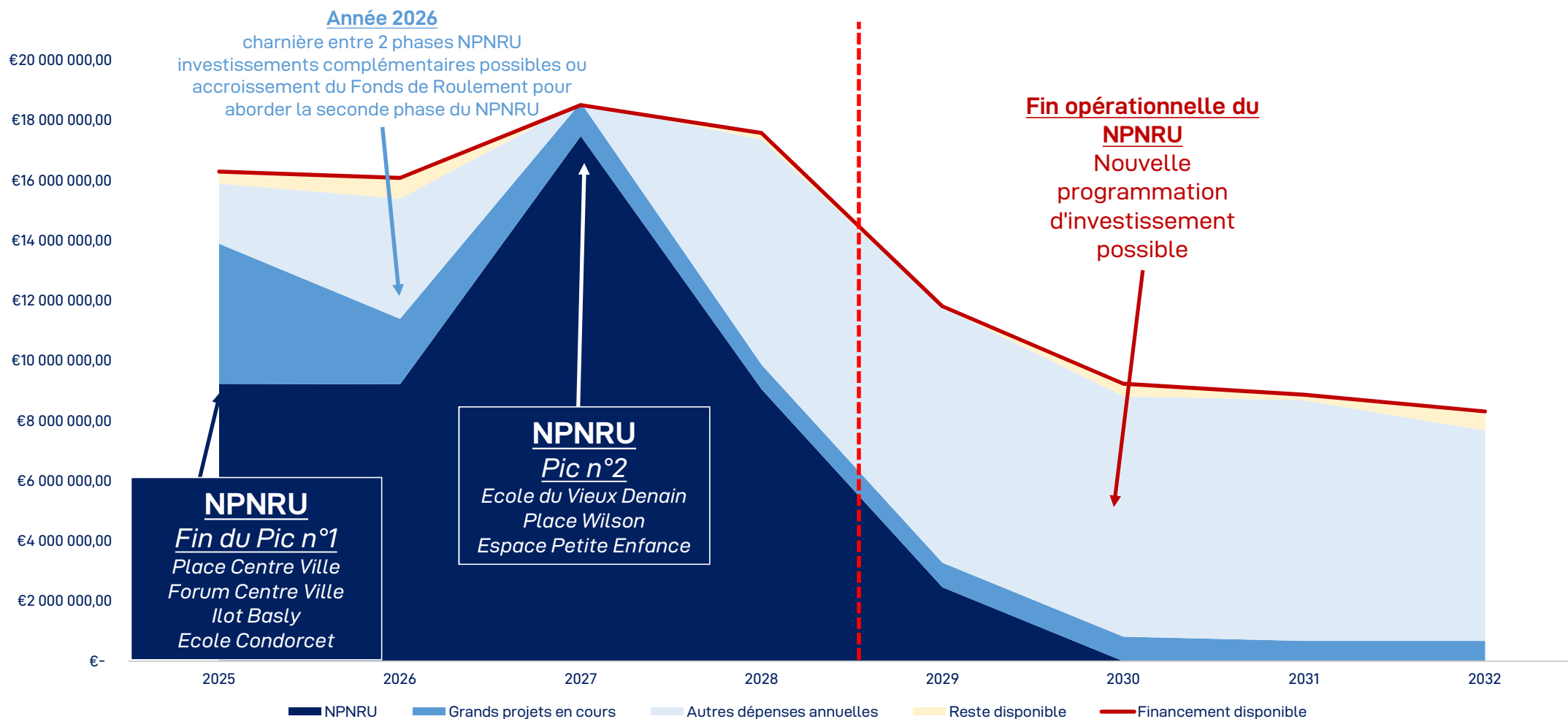
Il convient donc de rester vigilants à une éventuelle dégradation de ces ratios et être en capacité d'y apporter des mesures rapides et adaptées (*rationalisation accrue du fonctionnement, ajustement du programme d'investissement...*).



II – PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025 – 2032

SYNTHESE PPI – CYCLE D'INVESTISSEMENT 2025 - 2032





PARTIE IV – STRATEGIE D'ENDETTEMENT , STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA DETTE 2025 - 2031



RAPPEL DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

3 AXES



OPTIMISER L'ENCOURS

- Être attentifs à l'évolution des taux d'intérêts, notamment dans un contexte de volatilité lié aux risques inflationnistes
- Evaluer les opportunités de renégociation pouvant émerger du contexte financier



SECURISER L'ENDETTEMENT

- Exclure tout produit financier considéré « à risque » au regard de la conjoncture financière (produits structurés, évolution des taux variables...)



DEFINIR ET ACTUALISER UN PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT

- Répondre aux divers besoins de financement notamment liés aux grands projets sans affecter significativement les ratios d'endettement

La programmation d'investissement ambitieuse portée par la Ville, couplée à un contexte économique mondial toujours incertain, rendent indispensable la maîtrise des ces 3 axes afin d'assurer une stratégie d'endettement optimale.



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

A. Evolution de la structure des taux d'intérêts

CRD au 1^{er} Janvier 2020 :
19 329 934,88 €

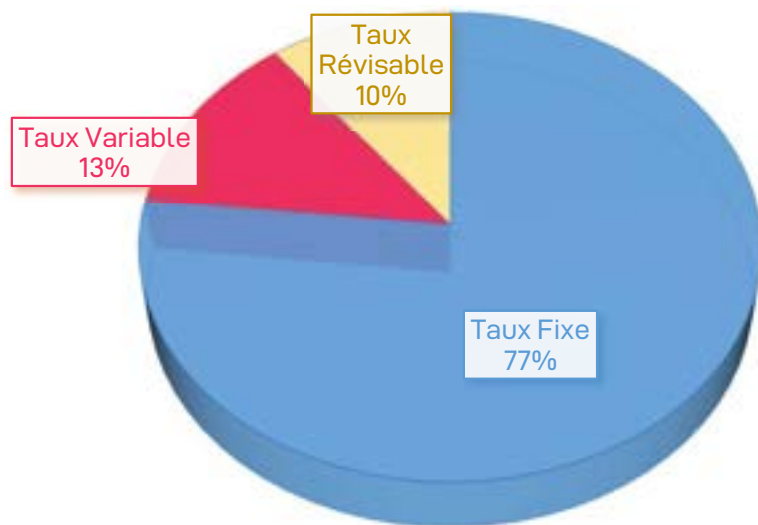
Désendetttement

CRD au 1^{er} Janvier 2025 :
15 209 070,97 €

	Taux Fixe	Taux Variable*	Taux Révisable*	TOTAL
Au 1 ^{er} Janvier 2025	11 668 832,91 €	1 950 238,06€	1 590 000,00 €	15 209 070,97 €

* Un taux variable suit la variation au jour le jour du taux de référence alors que le taux révisable est réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé.

AU 1ER JANVIER 2025



- Un encours à Taux Fixe toujours largement majoritaire (77%)
- Un encours à taux révisable (indexé sur le Livret A) qui reste important (10%) mais en diminution
=> Emprunts Banque des Territoires liés à la Rénovation Urbaine (potentiellement mobilisables sur la période à venir, au vu de la programmation NPNRU)
- Un encours en taux variable en légère hausse (13%)
=> 1 nouvel emprunt « multi-périodes » ayant glissé d'un taux fixe vers un taux variable s'est rajouté aux 2 emprunts du même type déjà présents dans l'encours

EVOLUTION DU CRD 2020 - 2025



Charte Gissler :
100% de l'encours en

1A

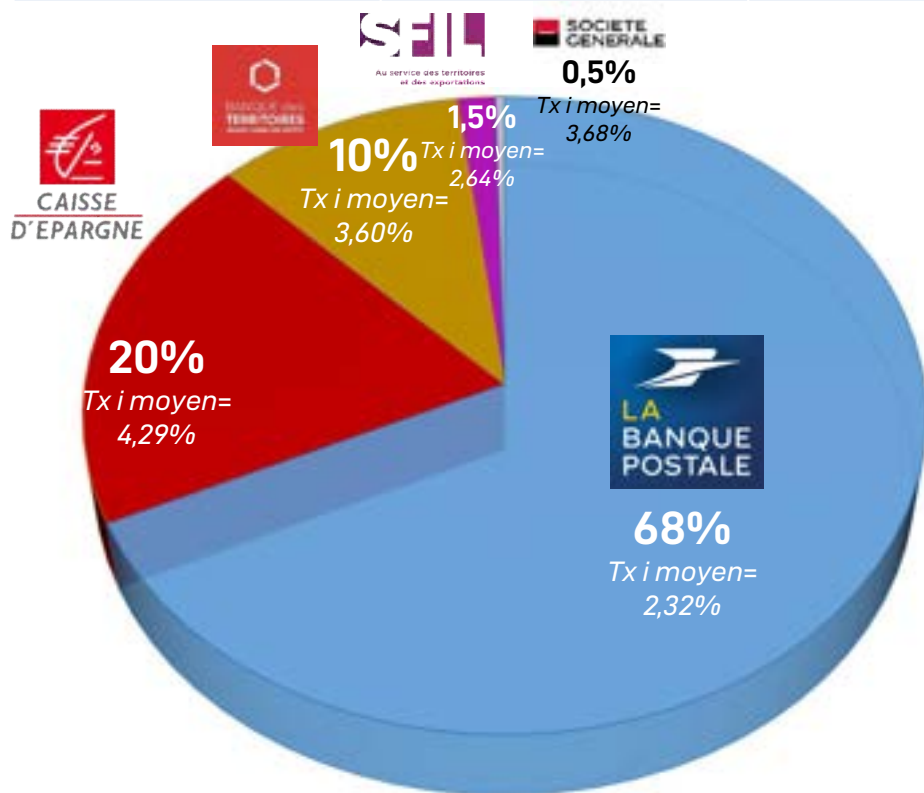
Dette Sécurisée



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

B. Evolution de la répartition de l'encours par prêteur

	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)	SFIL (ex Dexia)	Société Générale
24 contrats =>	10 contrats	9 contrats	2 contrats	2 contrats	1 contrat
Au 1 ^{er} Janvier 2025	10 351 771,67 €	2 962 770,71 €	1 590 000,00 €	246 009,32 €	58 519,27 €



- La Banque Postale est le principal prêteur de la commune (68% de l'encours)
- Le poids de l'encours de la Caisse d'Epargne reste significatif (20%), malgré une baisse de celui-ci dans la dette totale depuis 10 ans (de 61% de l'encours à 20%)
- La Banque des Territoires représente 10% de l'encours du fait des **emprunts attractifs dédiés à la rénovation urbaine**, contractés lors de l'opération ANRU du Faubourg Duchateau (PRU indexés sur Livret A)
- Les autres prêteurs (SFIL, Société Générale) **représentent une part infime de l'encours** dans la mesure où aucun emprunt nouveau n'a été contracté auprès d'eux depuis 2007



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

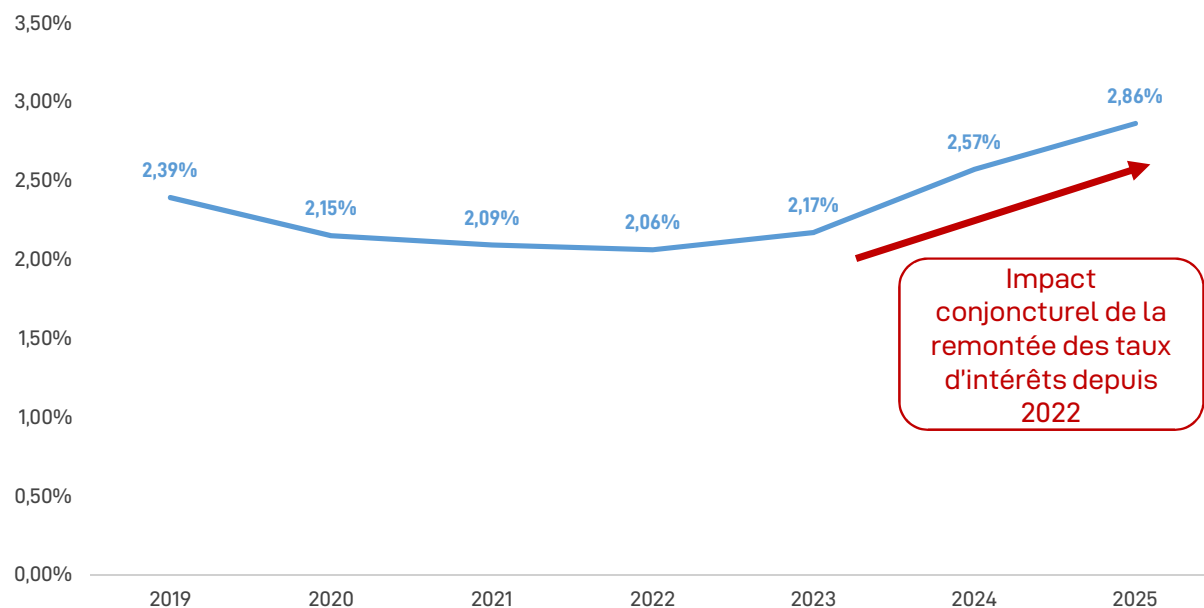
EVOLUTION DU TAUX D'INTERÊT MOYEN

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'intérêt moyen	2,39%	2,15%	2,09%	2,06%	2,17%	2,57%	2,86%

Le taux moyen des emprunts est calculé sur la base des taux appliqués pondérés par le Capital Restant Du pour chacun (moyenne pondérée)

Exemple = $(CRD1 \times \text{Taux } 1 + CRD2 \times \text{Taux } 2) / (CRD1 + CRD2)$

Taux d'intérêt moyen



- Le Taux d'intérêt moyen connaît une nouvelle hausse en 2024, qui s'explique par des taux appliqués encore élevés par rapport aux années 2019 à 2022.

🔗 *Les taux des emprunts nouvellement contractés sont plus élevés que ceux récemment sortis*

- Cette tendance devrait s'infléchir dans les mois à venir, si la trajectoire de baisse des taux se confirme dans la durée

🔗 *Le taux moyen pourrait alors retrouver un niveau plus conforme à celui observé entre 2020 et 2023*



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

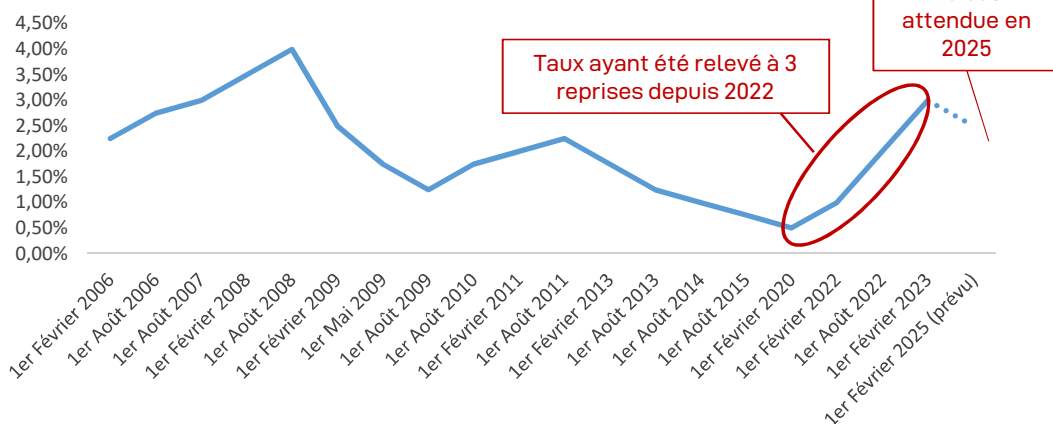
TAUX REVISABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

3 emprunts sont indexés sur le Livret A.

↳ Risque mesuré mais à surveiller suite aux relèvements successifs du taux

EVOLUTION DU TAUX DU LIVRET A



Après 3 hausses consécutives entre 2022 et 2023, le taux du Livret A connaîtra une légère diminution au 1^{er} Février 2025 (de 3% à 2,5%)

- Le taux du Livret A, après avoir connu un niveau historiquement bas depuis Février 2020, a connu, du fait du contexte économique actuel, 3 révisions successives en 2022 et 2023, pour se fixer depuis Février à **3%**

↳ Ce taux reste pour l'instant inférieur à celui de 2008, au plus fort de la crise financière dite « des subprimes », où il se fixait à 4% mais s'en est fortement rapproché.

- Le taux du Livret A sera révisé à **2,5% compter du 1^{er} Février 2025**

↳ La baisse de l'inflation se confirmant début 2025, une baisse du taux du Livret A a été actée par le gouvernement.

- Le risque lié au taux du Livret A s'est accru mais reste encore relativement maîtrisé au vu des taux fixes actuellement proposés par les financeurs (3% + 0,6% de marge (soit 3,6% au total) contre 3,37% pour le dernier emprunt à TF contracté auprès de La Banque Postale en 2023)

↳ Ces prêts uniquement fléchés sur les opérations de Rénovation Urbaine pourraient être sollicités en 2024 dans le cadre des dépenses importantes liées au NPNRU.



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

ENCOURS A TAUX VARIABLE

Taux réajusté périodiquement en fonction de l'évolution de l'indice sur lequel il est indexé

3 emprunts sont indexés sur l'EURIBOR 12 MOIS.

↳ Taux moyen de référence du marché monétaire de la zone Euro, auquel les banques se consentent des prêts entre eux

	Taux appliqué au début du contrat	Taux appliqué en 2025
Emprunt 152*	Taux Fixe 4,19%	3,966%**
Emprunt 155*	Taux Fixe 4,19%	3,966%**
Emprunt 167*	Taux Fixe 0,67%	3,966%**

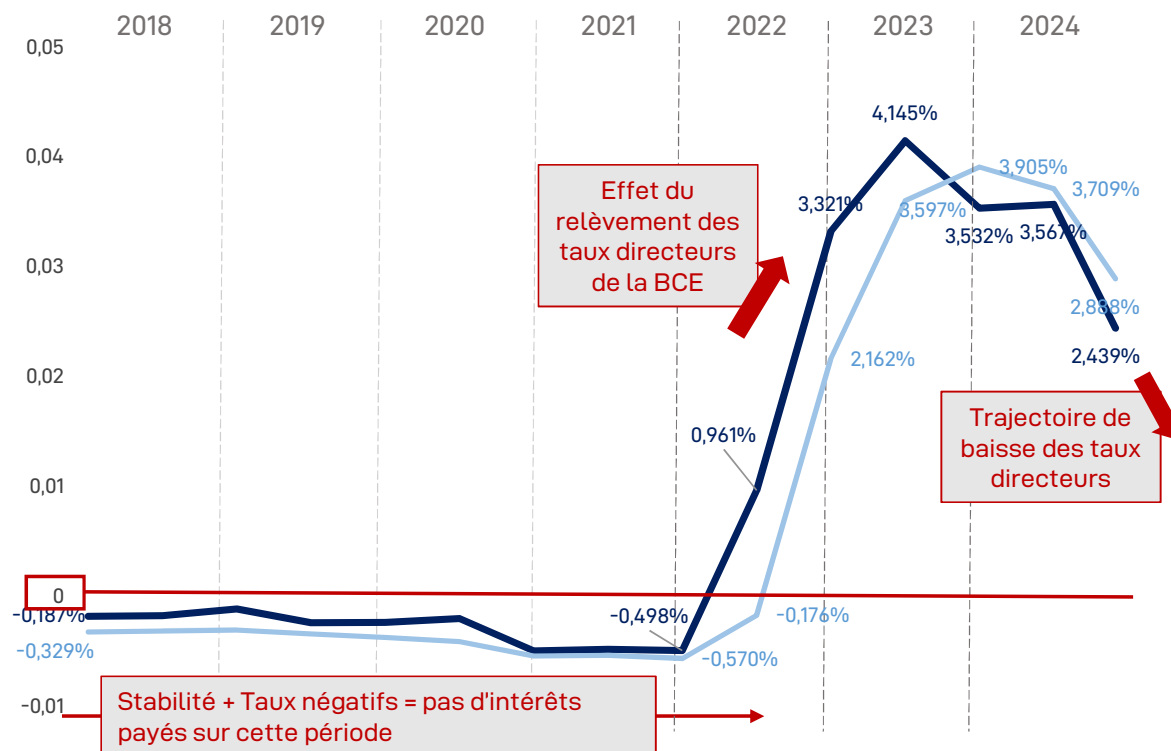
*Ces trois emprunts ont été contractés sur un principe dit « multi-périodes » : après une période de 5 ans à taux fixe, ceux-ci ont basculé sur un taux variable indexé sur l'EUR12M + 0,15% de marge

** Taux calculé sur la base de l'index EUR 12M de Mars 2024

Durée de vie résiduelle des emprunts concernés :

Emprunt 152 : 4 ans
Emprunt 155 : 5 ans
Emprunt 167 : 11 ans

EVOLUTION DE L'EURIBOR 3 MOIS ET 12 MOIS 2018 - 2024





I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

C. Situation des taux d'intérêts et perspectives d'évolution

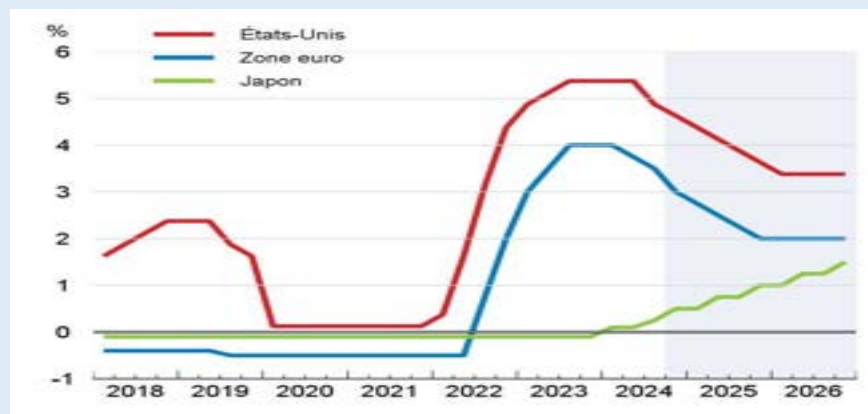
Depuis début 2024, dans la plupart des économies avancées, **les taux d'intérêts directeurs ont connu une trajectoire de diminution**, après avoir connu une stabilisation à un niveau élevé en 2023.

Dans ce contexte, l'OCDE dans sa note de perspectives économiques de Décembre 2024, souligne qu'à mesure que l'inflation va se modérer pour converger vers les objectifs des banques centrales, l'abaissement des taux directeurs doit se poursuivre. Toutefois, il est également précisé que le calendrier et l'ampleur de ces baisses doivent être établis de façon à contenir durablement les tensions inflationnistes.

C'est dans cette logique que **la Banque Centrale Européenne a décidé, le 12 Décembre 2024, d'abaisser ses taux directeurs de 0,25 points pour revenir à un niveau de 3%** (contre 4% en 2023).

Cette décision répond à un processus de désinflation considéré comme étant en bonne voie par le Conseil des Gouverneurs, mais accompagné d'une reprise économique plus lente que prévue.

De plus, les turbulences politiques connues actuellement par l'Allemagne et la France, et les conséquences économiques qui en découleront, seront scrutées de près par la BCE qui pourrait, au besoin, réajuster sa politique monétaire.



➡ **Après un relèvement conséquent des taux directeurs connu depuis 2022, la tendance est aujourd'hui à une baisse progressive de ceux-ci (-1% en un an).**

Si la menace inflationniste semble désormais endiguée, voire en reflux, les principales Banques Centrales vont devoir rester vigilantes face à des situations économiques fortement impactées par des turbulences politiques touchant un certain nombre de pays (Allemagne, France, USA, Corée du Sud...).

Source : Perspectives économiques de l'OCDE – Décembre 2024





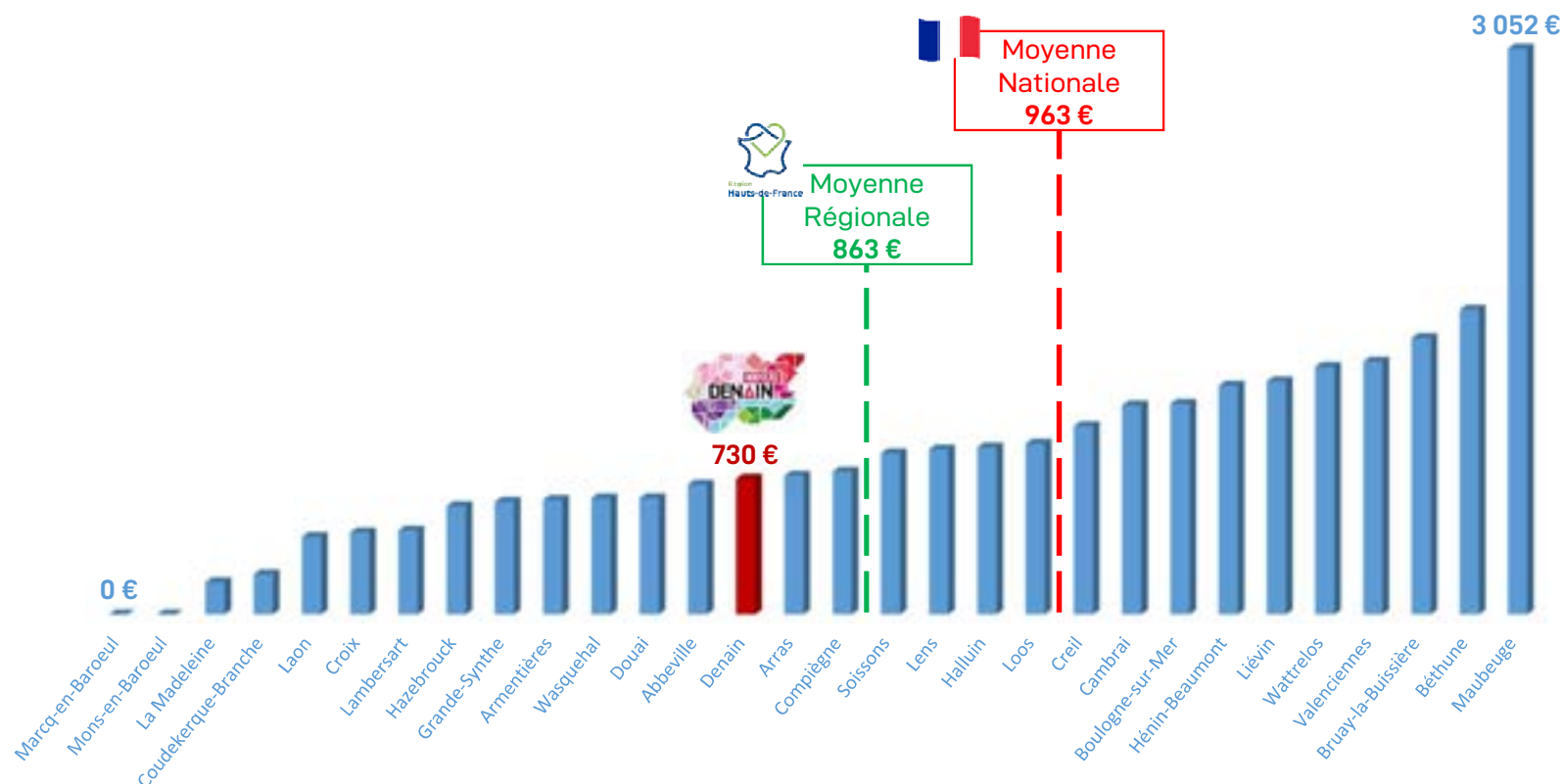
I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

D. Dette par habitant

	Dette /hab
Marcq-en-Barœul	0 €
Mons-en-Barœul	0 €
La Madeleine	173 €
Coudekerque-Branche	215 €
Laon	417 €
Croix	441 €
Lambersart	451 €
Hazebrouck	582 €
Grande-Synthe	606 €
Armentières	616 €
Wasquehal	624 €
Douai	625 €
Abbeville	698 €
Denain	730 €
Arras	746 €
Compiègne	768 €
Soissons	867 €
Lens	888 €
Halluin	899 €
Loos	919 €
Creil	1013 €
Cambrai	1125 €
Boulogne-sur-Mer	1133 €
Hénin-Beaumont	1231 €
Liévin	1255 €
Wattrelos	1333 €
Valenciennes	1361 €
Bruay-la-Buissière	1488 €
Béthune	1641 €
Maubeuge	3 052 €
Moyenne Régionale	863 €
Moyenne Nationale	963 €

CRD au 1^{er} Janvier 2025 = 15 209 070,97
Population DGF = 20 839 hab

Dette / hab
730 €



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



I – OPTIMISATION DE L'ENCOURS ET SECURISATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE

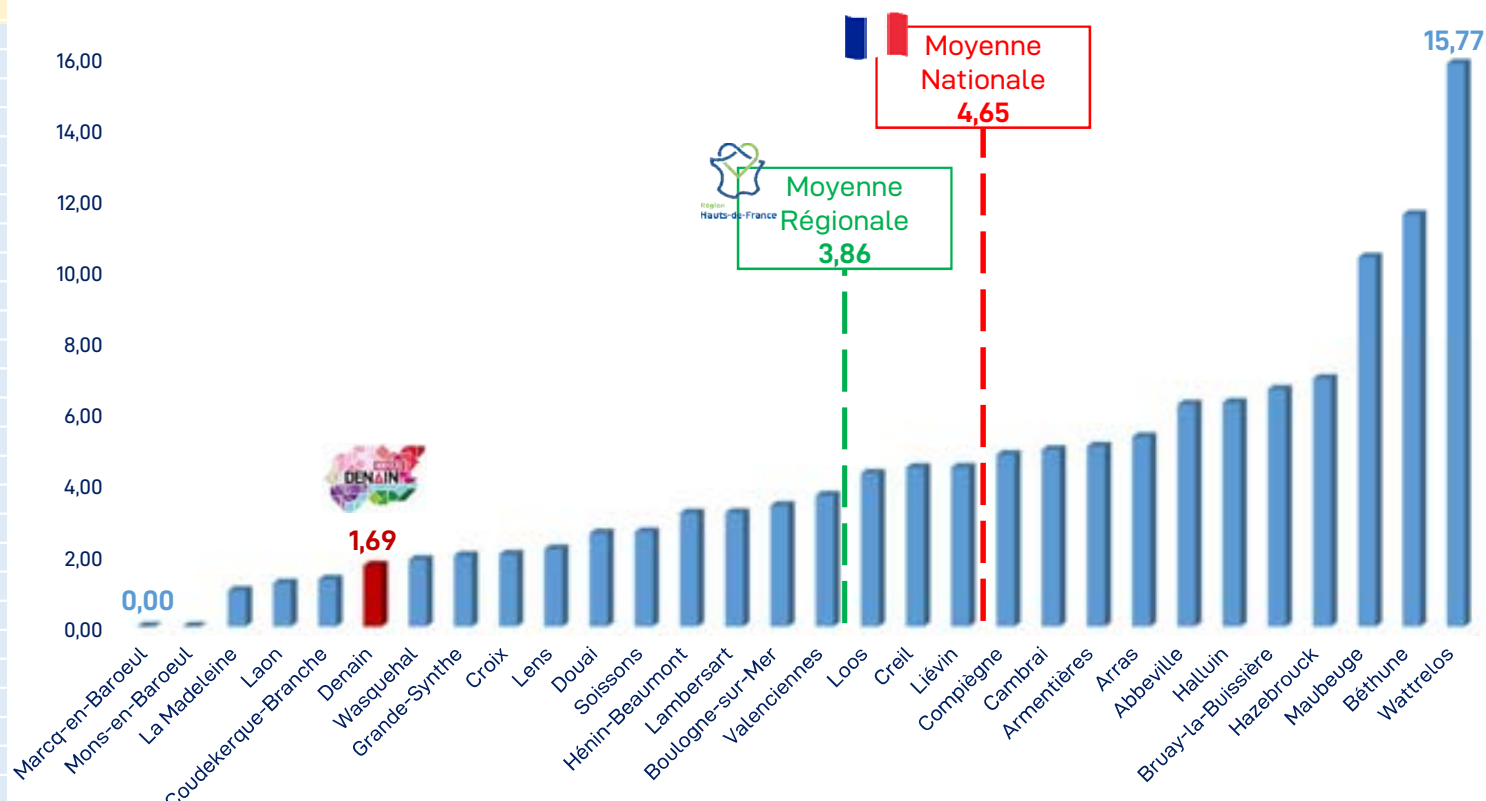
E. Capacité de désendettement

	Capacité de désendettement
Marcq-en-Barœul	0,00
Mons-en-Barœul	0,00
La Madeleine	0,99
Laon	1,20
Coudekerque-Branche	1,30
Denain	1,69
Wasquehal	1,85
Grande-Synthe	1,96
Croix	2,00
Lens	2,15
Douai	2,59
Soissons	2,62
Hénin-Beaumont	3,15
Lambersart	3,16
Boulogne-sur-Mer	3,35
Valenciennes	3,64
Loos	4,26
Creil	4,42
Liévin	4,42
Compiègne	4,78
Cambrai	4,92
Armentières	5,02
Arras	5,28
Abbeville	6,19
Halluin	6,24
Bruay-la-Buissière	6,60
Hazebrouck	6,91
Maubeuge	10,34
Béthune	11,53
Wattrelos	15,77
Moyenne Régionale	3,86
Moyenne Nationale	4,65

CRD au 1^{er} Janvier 2025 = 15 209 070,97
Epargne Brute estimée = 8,9M€

Capacité
désendettement
1,69 années*

* Si l'on ajoute les dettes non-bancaires (cf. pages 87 à 91), la capacité de désendettement est de 3,27 années



Source : Les Comptes des Communes – DGFIP – Ministère des Comptes Publics



II – ETAT DES DETTES NON-BANCAIRES

A. Définition

2 TYPES DE DETTES REPRISES AU CHAPITRE 16 EN COMPTABILITE

LES DETTES BANCAIRES

Dettes contractées auprès d'établissement bancaires, donnant lieu à un remboursement par annuités, en Capital et en Intérêts

 **Rentrent en compte** dans le calcul du ratio de **dette par habitant**

LES DETTES NON-BANCAIRES

Facilités de paiement souvent consenties par un organisme public (*Département, Agglo, Etablissement Public Foncier...*) afin d'échelonner le remboursement d'une dépense effectuée pour le compte de la Collectivité.
Pas d'intérêts versés.

 **Ne rentrent pas en compte** dans le calcul du ratio de **dette par habitant**

3 organismes concernés :





II – ETAT DES DETTES NON-BANCAIRES

B. État détaillé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Remboursement de la participation communale aux travaux de construction du Centre Aqualudique.

La construction du Centre Aqualudique NaturéO a été portée en Maîtrise d'Ouvrage déléguée par la CAPH. Les travaux étant désormais terminés et les dernières garanties levées, il convient désormais de rembourser la part communale restant due. Ce remboursement se fera de façon échelonnée sur 20 ans, comme décidé par le Conseil Municipal (Del n°3 du 12 Décembre 2024).

13,5M€

Part à charge Ville
à rembourser à la
CAPH sur 20 ans

Echéance	Montant remboursé	Echéance	Montant remboursé
2025	675 387,87€	2035	675 387,87€
2026	675 387,87€	2036	675 387,87€
2027	675 387,87€	2037	675 387,87€
2028	675 387,87€	2038	675 387,87€
2029	675 387,87€	2039	675 387,87€
2030	675 387,87€	2040	675 387,87€
2031	675 387,87€	2041	675 387,87€
2032	675 387,87€	2042	675 387,87€
2033	675 387,87€	2043	675 387,87€
2034	675 387,87€	2044	675 387,82€



II – ETAT DES DETTES NON-BANCAIRES

B. État détaillé



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE

3 conventions définitivement remboursées.

	Période de remboursement	Montant total remboursé
Convention Quartier Villars	<i>Remboursement échelonné entre 2019 et 2023</i>	2 533 397,27 €
Convention Friche Verzeele	<i>Remboursement intégral en 2022</i>	662 991,37 €
Convention Basly	<i>Remboursement intégral en 2024</i>	2 362 415,93 €

1 convention en cours de remboursement

	Période de remboursement	Montant total remboursé
Convention Place Gambetta	<i>Remboursement échelonné entre 2023 et 2026</i>	1 151 917,17 €

Annuité due en 2025 : 287 979,29€
(en 2026 : 286k€ puis extinction du remboursement)



II – ETAT DES DETTES NON-BANCAIRES

B. État détaillé



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE

Situation initiale

(avant 2021)

VILLE DE DENAIN

9 conventions

Delambre –Mousseron = 2,5M€

Enghien = 0,6M€

Leclerc-Nève = 2,5M€

Moura-Renard = 5,1M€

Basly = 11M€

Gambetta = 1,7M€

Friche Verzeele = 0,7M€

Fosse Mathilde = 0,6M€

Quartier Villars = 2,5M€

Situation actuelle

(actée par les délibérations n°16 et 17 du CM du 10 Décembre 2021)

 CAPH	1 Nouvelle convention au titre du NPNRU (Delambre-Mousseron, Enghien, Leclerc-Neve, Basly (partie), Gambetta (partie))	28,8M€
CAPH VILLE DE DENAIN EPF	1 Convention tripartite (2 ans) <i>Moura - Renard</i>	5,1M€
 VILLE DE DENAIN	4 conventions remboursées sure le mandat ou en cours de remboursement (Villars, Verzeele, Basly (partie), Gambetta (partie))	6,7M€
	1 convention restant à rembourser <i>Fosse Mathilde (2 ans)</i>	1,3M€



II – ETAT DES DETTES NON-BANCAIRES

B. État détaillé



AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

2 remboursements d'avances sur subvention.

Lors des travaux de rénovation du Faubourg Duchateau, l'Agence de l'Eau a participé au financement des travaux relatifs au traitement des eaux pluviales, dont une partie en avance remboursable sur 20 ans

Convention 17042

du 29/03/2013

Faubourg Duchateau : gestion alternative des eaux pluviales
(1ère Tranche)

Part Subventionnée = 46 030€

Avance Remboursable = 128 080€

Durée de remboursement : **20 ans** (du 11/03/2016 au 11/03/2035)

Annuité = **6 404€ / an**



Échéance 2025

6 404 €

Convention 19619

du 17/03/2014

Faubourg Duchateau : gestion alternative des eaux pluviales
(2ème Tranche)

Part Subventionnée = 26 754€

Avance Remboursable = 71 344€

Durée de remboursement : **20 ans** (du 26/02/2017 au 26/02/2036)

Annuité = **3 567,20€ / an**



Échéance 2025

3 567,20 €



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

A. Rappel de la stratégie d'endettement

Le contexte économique et financier toujours incertain oblige la Commune à ajuster continuellement sa stratégie d'endettement afin de maintenir le niveau d'investissement ambitieux prévu au PPI

STRATEGIE D'ENDETTEMENT 2024

Dépenses
d'investissement
prévues au PPI

Maintien d'un
Autofinancement
élevé malgré les effets
de l'inflation

Optimisation des
subventions
obtenues

Plan Pluriannuel
d'Endettement
réajusté aux besoins

Majoration
coût du
NPNRU

STRATEGIE D'ENDETTEMENT AJUSTEE 2025

Dépenses
d'investissement
prévues au PPI

Nécessaire maintien
d'un Autofinancement
élevé malgré un
contexte économique
incertain

Optimisation des
subventions
obtenues

Plan Pluriannuel
d'Endettement
réajusté aux besoins



POINTS DE VIGILANCE

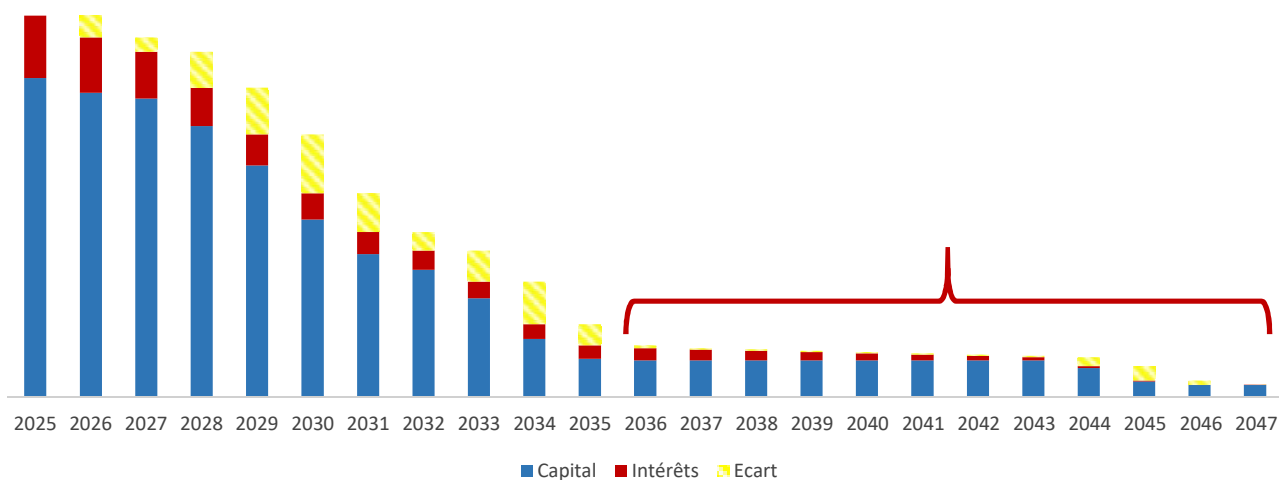
- L'incertitude financière émanant, à la fois du contexte géopolitique international et du contexte institutionnel interne (*lutte annoncée contre le déficit public*), fait peser un risque sur les ratios d'épargne de la Collectivité
- L'optimisation des subventions obtenues doit, tant que possible, prévaloir également pour les éventuelles dépenses nouvelles
- Une dégradation de ces deux leviers de financement aurait pour conséquence directe un recours accru à l'emprunt



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

B. Profil d'extinction de la dette

	<i>Dette en capital au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Échéances à payer au cours de l'exercice</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Ecart échéances entre chaque exercice</i>
Rappel 2024	15 422 514,11 €	2 331 909,29 €	1 911 353,08 €	420 556,21 €	
2025	15 209 070,97 €	2 385 368,94 €	1 994 583,84 €	390 785,10 €	+53 459,65 €
2026	13 214 487,13 €	2 248 944,91 €	1 902 228,75 €	346 716,16 €	-136 424,03 €
2027	11 312 258,38 €	2 158 354,09 €	1 866 494,26 €	291 859,83 €	-90 590,82 €
2028	9 445 764,12 €	1 934 525,42 €	1 694 147,82 €	240 377,60 €	-223 828,67 €
2029	7 751 616,30 €	1 643 294,20 €	1 448 675,29 €	194 618,91 €	-291 231,22 €
2030	6 302 941,01 €	1 273 991,67 €	1 110 750,64 €	163 241,03 €	-369 302,53 €
2031	5 192 190,37 €	1 032 738,03 €	894 107,03 €	138 631,00 €	-241 253,64 €



Sorties d'annuités plus importantes en 2026, puis à partir de 2028

Maturité moyenne de la dette* :

10,31 années

(2023 = 11,43 années, 2024 = 12,02 années)



Moyenne Nationale : 14,1 années

* La maturité de la dette désigne le temps qui sépare le CRD d'un emprunt à l'instant t de la date de son remboursement total



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

C. Détermination de l'emprunt mobilisable

La détermination de l'emprunt mobilisable doit répondre à un **double objectif** :

Prise en compte des sorties d'annuités prévues

	Annuité sortie
2025	0,00€
2026	136 424,03 €
2027	90 590,82 €
2028	223 828,67 €
2029	291 231,22 €
2030	369 302,53 €
2031	241 253,64 €
TOTAL	1 352 630,91€



Conversion des annuités sur une base de 20 ans au taux fixe de 4%

Emprunt mobilisable
0 €
1 854 047 €
1 231 159 €
3 041 905 €
3 957 927 €
5 018 942 €
3 278 716 €
14 388 290 €

Ajustement par rapport à l'effort d'investissement tel que prévu au PPI

Emprunt ajusté	
1 800 000 €	Fin 1 ^{ère} Phase NPNRU
1 700 000 €	
2 500 000 €	2 ^{ème} Phase haute NPNRU
1 800 000 €	
1 700 000 €	
1 700 000 €	
1 700 000 €	
12 900 000 €	

Le montant des emprunts mobilisables par année est inégal et ne correspond pas aux besoins d'investissement constatés au PPI, il convient donc de considérer ceux-ci dans leur globalité (soit 14,3M€) et d'établir des hypothèses plus adaptées à la réalité des projets à venir.

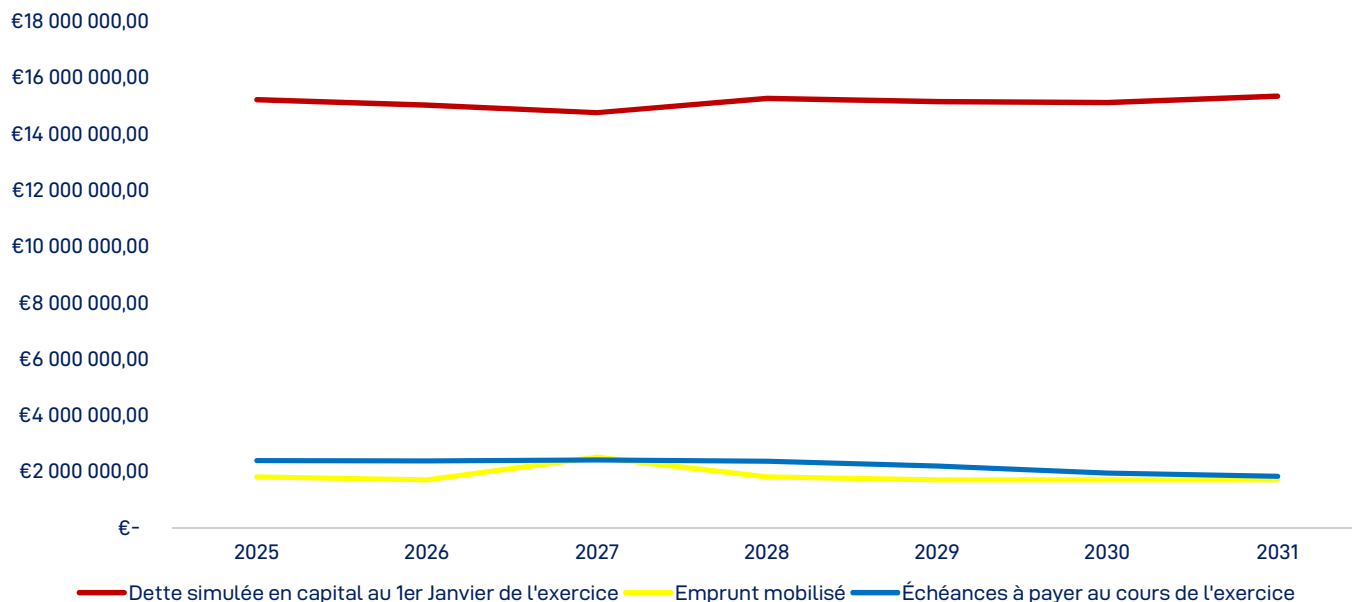
Le total ajusté est inférieur à celui mobilisable, et permet de soutenir le programme d'investissement sans théoriquement alourdir les annuités versées.



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

D. Plan Pluriannuel d'Endettement Ajusté

	<i>Dette en capital prévue au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Dette simulée en capital au 1er Janvier de l'exercice</i>	<i>Emprunt mobilisé</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Échéances à payer au cours de l'exercice</i>
2025	15 209 070,97€	15 209 070,97€	1 800 000,00€	1 994 583,84€	390 785,10€	2 385 368,94€
2026	13 214 487,13€	15 014 487,13€	1 700 000,00€	1 965 878,69€	409 716,16€	2 375 594,85€
2027	11 312 258,38€	14 748 608,44€	2 500 000,00€	1 992 485,78€	412 132,08€	2 404 617,86€
2028	9 445 764,12€	15 256 122,66€	1 800 000,00€	1 912 951,73€	443 740,15€	2 356 691,88€
2029	7 751 616,30€	= 15 143 170,93€	1 700 000,00€	1 738 787,28€	453 323,32€	2 192 110,60€
2030	6 303 941,01€	15 104 383,65€	1 700 000,00€	1 471 130,38€	471 291,52€	1 942 421,90€
2031	5 192 190,37€	15 333 253,27€	1 700 000,00€	1 327 213,88€	493 568,21€	1 820 782,09€



Annuité de la dette stable jusqu'en 2028, puis en baisse

- ❖ L'encours de dette poursuit sa trajectoire de **désendettement jusqu'en 2027**, puis augmente légèrement en 2028 pour se stabiliser ensuite entre **15,1M€ et 15,3M€**. Cette baisse reste **durable** malgré un **effort d'investissement soutenu**
- ❖ Les **échéances annuelles** sont, dans un premier temps, stables **autour de 2,3M€/an** pour ensuite **diminuer** à partir de 2029, conséquence d'un recours à l'emprunt moindre.

🔗 **La mobilisation ajustée d'emprunts ne ralentit que légèrement la trajectoire de désendettement tout en assurant une annuité relativement stable voire à la baisse en fin de période simulée**

Les calculs sont ici basés sur des emprunts nouveaux mobilisés sur 20 ans avec un taux fixe de 3,5%



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

E. Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »

Comme constaté précédemment, le contexte économique encore incertain contribue à rendre les taux d'intérêts très fluctuants, même si une tendance à la baisse semble vouloir s'amorcer.

Taux Fixe 2019 = 0,78% ⇒ Taux Fixe 2022 = 3,25% ⇒ Taux Fixe 2023 = 4,01% ⇒ Taux Fixe 2024 = 3,37%

Compte-tenu de cette situation, il convient de rester particulièrement vigilant sur l'évolution des taux, tant pour les mobilisations nouvelles, que pour les emprunts en cours de remboursement indexés sur des indices variables ou révisables.

Taux d'usure Novembre 2024*

(taux fixe 20 ans et plus)

6,43%

* Le taux d'usure est le taux plafond légal auquel les banques peuvent prêter à leurs clients. Si les taux du marché sont supérieurs au taux d'usure, alors la banque ne peut pas prêter.



POINT DE VIGILANCE 1

Au 1^{er} Janvier 2025, 3 emprunts sont indexés sur des taux variables, et 2 sur des taux révisables.

Une tendance haussière des taux d'intérêts rendrait ces emprunts moins attractifs et alourdirait la charge d'intérêts à payer.

Dans ce contexte, seuls les emprunts à taux variables pourraient faire l'objet d'une renégociation, moyennant le versement d'indemnités de refinancement.

⚡ Ces taux se fixant de nouveau à un niveau inférieur aux taux fixes, une renégociation n'est pas encore à envisager. Il convient toutefois de rester en vigilance sur le sujet

Euribor 12M au 1^{er} Février 2025 = 2,436%
Taux Fixe emprunt 2024 = 3,37%



POINT DE VIGILANCE 2

L'enjeu de taux doit rester un élément fort lors du choix des futurs emprunts mobilisés, en privilégiant tant que possible le recours à un taux fixe.

Cependant, il convient de rester en veille notamment sur la possibilité de diversifier soit les emprunteurs, soit les types de prêts.

⚡ Adhérer à l'Agence France Locale pourrait permettre d'avoir des offres plus attractives, en échange toutefois de contreparties financières non négligeables. Celle-ci s'assortit, néanmoins, d'une obligation de participation au Capital de l'Agence et d'une garantie d'une part de sa dette en cas de défaillance



III – PLAN PLURIANNUEL D'ENDETTEMENT 2025 - 2031

E. Focus sur l'enjeu « Taux d'intérêts »

De bons ratios financiers restent la clé d'un accès facilité à l'emprunt auprès des prêteurs



Notation Financière

1,92

Echelle de 1 à 7,
1 étant la meilleure note

Epargne Brute

1,00

(note optimale)

Capacité de désendettement

1,61

L'Agence France Locale est une banque publique de développement, dont les actionnaires sont des Collectivités. Elle se finance directement sur les marchés financiers afin de proposer des taux attractifs à ses membres.

Préalablement à tout échange, l'AFL procède à une cotation des finances de la Collectivité concernée afin d'évaluer sa santé financière. Si la note est inférieure à 6, la Collectivité peut adhérer, au-delà cela lui est impossible.

Dans ce cadre, la Ville de Denain a obtenu la note de 1,92



Notation Financière

2A

(18/20)

Actualisation Novembre 2024

Epargne

A+

(note optimale)

Endettement

A+

(note optimale)

LocalNova est une société de conseil et d'études spécialisée en finances locales, animée par des experts issus du secteur bancaire et du secteur public.

Chaque année, cet organisme publie son rapport de notation financière des communes de plus de 3 500 habitants. Celles-ci sont évaluées sur un certain nombre d'items (épargne, endettement, investissement, fiscalité...) puis se voient attribuer une notation générale allant de 3A (situation financière excellente) à D (défaut structurel).

Dans ce cadre, la Ville de Denain a obtenu la notation 2A (situation financière très bonne)



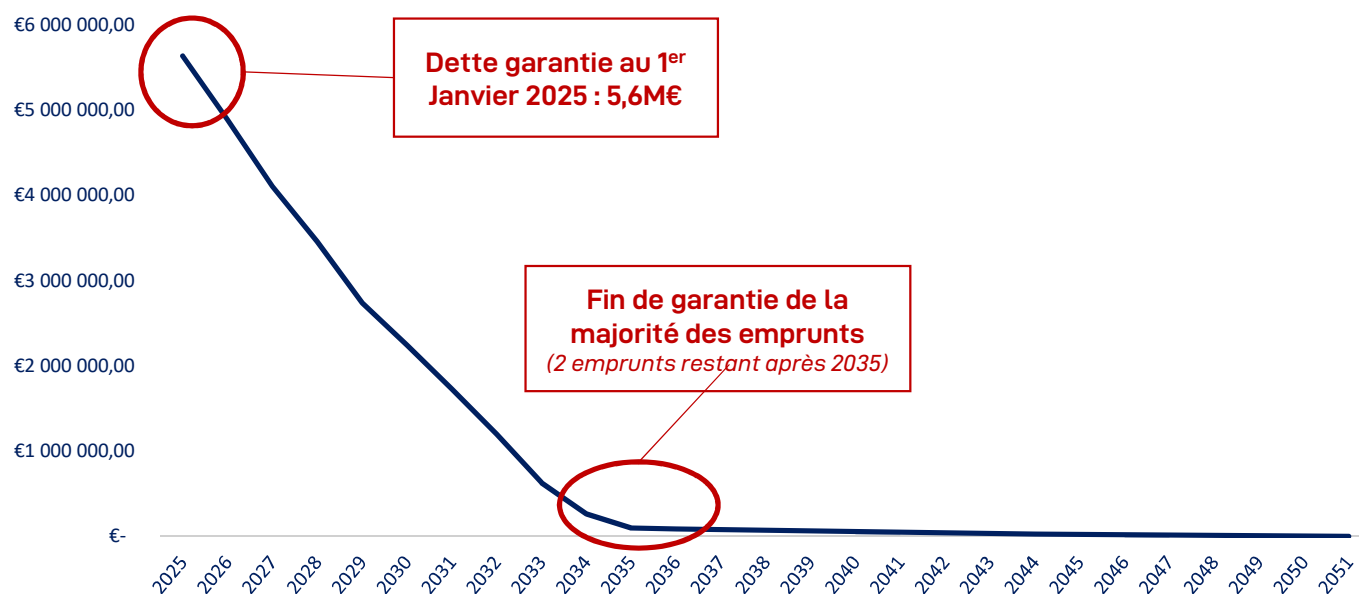
IV – ETAT DE LA DETTE GARANTIE

Historiquement, la commune de Denain s'est portée garante d'emprunts contractés principalement par des bailleurs sociaux, et visant à favoriser la construction de logements sur la commune.

Ces garanties constituent une sécurité pour le prêteur qui se prémunit d'un défaut de paiement du bailleur contractant en sollicitant, le cas échéant, la commune qui se substitue à l'emprunteur pour le paiement de l'annuité.

Depuis 2004, la CAPH a repris la compétence « Habitat » et garantit tous les emprunts contractés sur son territoire.

=> La Ville de Denain ne garantit plus d'emprunt depuis cette date, mais reste engagée sur toutes les garanties accordées antérieurement.



Répartition des garanties par bailleur



85%
des emprunts
garantis



Sia Habitat

15%
des emprunts
garantis



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1. IDENTIFICATION DES RISQUES FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2025

- Levée des risques financiers pesant sur le coût de l'électricité et sur les engagements hors bilan de l'EPF (détaillés dans le rapport)
- Apparition de nouveaux risques liés aux situations budgétaires de l'Etat et des Collectivités

En la matière, il convient de distinguer le financement des nouveaux projets et l'accès aux subventionnements déjà acquis :

- ❑ Le modèle économique de financement des projets d'équipement se verra impacté par un double risque : direct par **la réfaction des subventions d'investissement** (le Fonds Vert serait particulièrement touché par la nécessité de diminuer le déficit budgétaire de l'Etat), indirect par **le tassement du taux de croissance des enveloppes de concours en fonctionnement aux Collectivités**. Nous ne disposons, à ce jour, d'aucune garantie sur la pérennisation de la Dotation Politique de la Ville (DPV) au niveau des exercices précédents (1,2M€ en moyenne), seule une croissance annuelle de l'enveloppe des dotations de péréquation identique à celle de l'année précédente (+5%) est prévue par la Loi de Finances. La nécessité de réduire le déficit budgétaire de l'Etat pour peser sur la dette publique rend toujours présente l'éventualité de **l'instauration d'un dispositif de participation des Collectivités au redressement des finances publiques** (effectif de 2012 à 2017 par ponction sur la Dotation Globale Forfaitaire ou du type « Contrat de Cahors » appliqué aux Collectivités Territoriales dont le montant du budget est supérieur au nôtre). La situation budgétaire des autres Collectivités (Département, Région) accentue ce risque de baisse de leur participation à l'effort d'investissement et de décélération voire de diminution des concours en fonctionnement (le Fonds Départemental de Péréquation de la TP a décru de 29% en 2024; le Conseil Départemental a fait savoir, début 2025, qu'une participation communale indexée sur un indice de fragilité sociale était sollicitée sur les politiques de prévention).



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1. IDENTIFICATION DES RISQUES FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2025

- ❑ Sur les subventions d'équipement déjà contractualisées, il serait excessif d'évoquer un risque de défaut. Le risque naît plutôt de **l'allongement des délais de versement** comme le constat a déjà été fait sur le dernier trimestre 2024 (*ce qui comptablement se traduit par un accroissement du besoin en Fonds de Roulement et une Trésorerie diminuée*).

2. ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE FINANCIERE ET BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2025

* La discipline budgétaire du financement des dépenses d'équipement repose sur l'action conjointe de plusieurs leviers :

- ° Le financement disponible : il est constitué de l'autofinancement de la section de fonctionnement, des recettes de la section d'investissement (*FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police, subventions d'équipement*) et des cessions d'actifs. Il se calcule une fois déduit le service en capital de la dette;
- ° L'endettement bancaire brut;
- ° La ponction sur le Fonds de Roulement, si elle est envisageable;

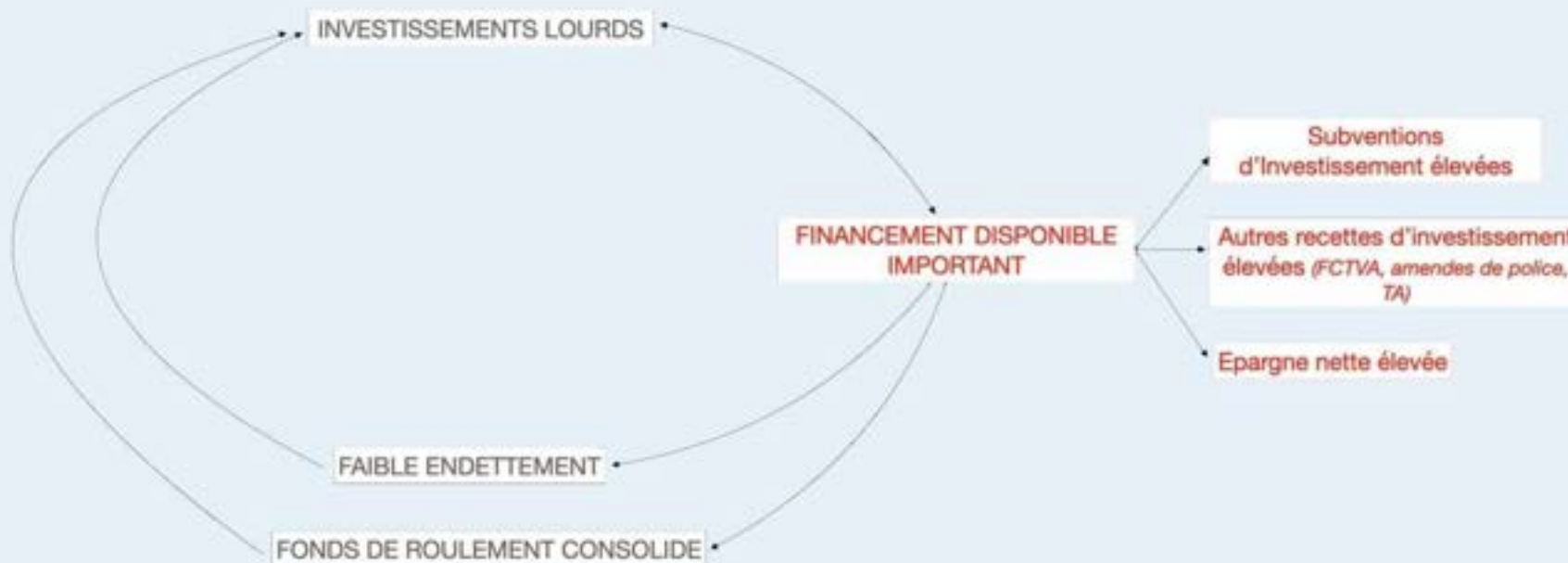
La stratégie financière de la commune a consisté à **maximiser le financement disponible**, à **minimiser l'endettement bancaire**, ce qui permet d'assurer une solvabilité pérenne dans le temps. La consolidation du Fonds de Roulement sur plusieurs exercices (*7,5M€ en 2022, 10,6M€ en 2023 – Source : Document de valorisation financière et fiscale 2023 DGFIP*) a permis de prendre en charge le décalage paiements de la dépense – perception des subventions, pourvu que cette dernière ne s'allonge pas pour les raisons précédemment évoquées. La commune parvient ainsi à maintenir les coûts induits par les services publics qu'elle gère en Régie et à investir massivement (*720€/habitant en 2024*).



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

2. ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE FINANCIERE ET BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2025

MODELE DU CYCLE D'INVESTISSEMENT DENAIN





ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

2. ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE FINANCIERE ET BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2025

* **Dans le contexte actuel** d'incertitude institutionnelle et de forte contrainte budgétaire, **il est proposé** :

° Que le projet de Budget Primitif, qui reprendra les engagements pluri-annuels de la Collectivité (*les crédits de paiement prévus pour 2025 des autorisations de programme*) et les dépenses gérées en annualité budgétaire, soit construit avec un **recours massif aux financements du bloc communal** et notamment aux **fonds de concours proposés par la CAPH** (*fonds de concours de soutien à l'investissement local et fonds de concours QPV*). La pression à la baisse de l'épargne de gestion, non plus en raison de l'accroissement massif des charges (*comme lors de la période inflationniste 2022 – 2024*) mais de la baisse du dynamisme des financements Etat – Collectivités Territoriales, nous amène à se concentrer sur les potentialités du bloc communal. La stratégie financière affichée par la commune avait d'ailleurs prévu la mobilisation du premier de ces fonds en fin de mandat (*2M€ environ restent à mobiliser sur une enveloppe initiale de 3,3M€ pour le mandat 2020-2026*). La circonstance selon laquelle un contentieux communautaire contraindrait la CAPH à provisionner plus qu'à distribuer ne peut être invoquée, les crédits sur le premier fonds de concours étant prévus dès 2021 dans le PPI communautaire, ceux afférents au deuxième fonds de concours ne représentant qu'un engagement de 1,5M€/ an sur 7 ans;

° Que **les subventions et participations de l'Etat soient reconduites sur leurs valeurs de l'exercice précédent pour la DPV et la DNP**. L'accroissement de la DSU sera enregistré à hauteur de +5% par rapport à 2024 (*9M€*). Les anticipations de reversement du FCTVA seront maintenues à 16,404%;



ELEMENTS DE CONCLUSION – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

2. ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE FINANCIERE ET BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2025

* **Dans le contexte actuel** d'incertitude institutionnelle et de forte contrainte budgétaire, **il est proposé** :

° Que le produit de la fiscalité directe soit calculé à un taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties constant et en appliquant une majoration de 1,7% sur les bases locatives. Le projet de budget 2025 reconduira, en parallèle, les politiques de **rationalisation des charges** menées depuis plusieurs exercices (*économies d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique, maîtrise des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante, progression de 2% de la masse salariale*);

° Que **l'emprunt bancaire mobilisé sur 2025**, estimé à 1,8M€, puisse l'être **par phases**, de façon à compenser les éventuelles tensions de trésorerie issues des différés de versement des subventions d'équipement.

Rapport réalisé par François RISBOURG, Directeur des Affaires Financières
Manuel SCHABAILLIE, Directeur Général des Services